

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES  
AFFAIRES FONCIERES

UNITE DE GESTION DU BUDGET PAR OBJECTIF

# Projet Annuel de Performance pour l'année 2024



**NOVEMBRE 2023**

# SOMMAIRE

<b>Premier axe : Présentation de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières</b>	<b>3</b>
1- La stratégie de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	4
2- Les programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	6
3- Le budget et le cadre des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières	7
<b>Deuxième axe : Présentation des programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières</b>	<b>15</b>
<b>Programme 1 : La Gestion du patrimoine de l'Etat</b>	<b>16</b>
1- Présentation du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » et sa stratégie	17
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »	19
3- Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »	26
<b>Programme 2 : Protection du patrimoine de l'Etat</b>	<b>31</b>
1- Présentation du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » et sa stratégie	32
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »	35
3- Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »	40
<b>Programme 9 : pilotage et appui</b>	<b>44</b>
1- Présentation du programme « Pilotage et appui » et sa stratégie	45
2- Objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »	47
3- Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Pilotage et appui »	55
<b>Annexes : Fiches des indicateurs</b>	<b>60</b>
Fiches des indicateurs du Programme P1 « Gestion du patrimoine de l'Etat »	60
Fiches de l'indicateur du Programme P2 « Protection du patrimoine de l'Etat »	71
Fiches des indicateurs du Programme P9 « Pilotage et appui »	75
Fiche de l'opérateur publique « Office Nationale de la Propriété Foncière » intervenant au Programme P2	88
Fiche de l'approche genre au niveau de la mission	91

**Premier axe :**

**Présentation générale**

**de la Mission des Domaines**

**de l'Etat et des Affaires**

**Foncières**

## **1) La stratégie de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :**

Le secteur des domaines de l'État et des affaires foncières assure la mission de délimitation, de détermination et de protection du domaine public et privé de l'État ainsi que la préservation de la richesse nationale contre la perte, la négligence et l'exploitation illégale afin d'optimiser l'emploi des biens domaniaux et l'exploiter pour stimuler l'économie et promouvoir la dynamique économique dans le pays., en développant également le cadre législatif régissant le secteur, en consacrant les règles de bonne gouvernance dans le domaine de gestion du domaine de l'Etat, et en œuvrant à l'ouverture du ministère sur son environnement extérieur.

Vu les problèmes structurels et législatifs caractérisant le secteur foncier qui est la base fondamentale pour le développement de l'économie à travers la régularisation des situations foncières et la formation des réserves foncières pour les générations futures ; la mise en œuvre des projets de développement, y compris des infrastructures, des équipements collectifs et des investissements privés.

Ainsi, pour affronter les difficultés et surmonter les obstacles et les problèmes posés principalement par la limite participation de l'affectation des immeubles domaniaux dans la stimulation de l'économie, le développement des secteurs régionaux du pays et d'employer les chômeurs.

Il est devenu nécessaire d'adopter une nouvelle vision du rôle du secteur foncier, fondée sur un programme de réforme intégré qui inclut les solutions et les mécanismes nécessaires pour en faire un domaine d'investissement vital, une source de revenus et une base de développement social, avec la nécessité de développer et d'améliorer les performances du Ministère au niveau central et régional et de mettre en place des solutions et des mécanismes pour améliorer la gestion des affaires immobilières conformément à un programme de réforme intégré basé sur une approche réaliste des projets et plans d'action qui peuvent être mis en œuvre à court terme.

Dans ce contexte, un plan stratégique a été adopté pour réaliser un développement durable du secteur qui prend en considération les spécificités et défis et assure la durabilité de son évolution à long terme. Ainsi, Les axes stratégiques de ce plan et les objectifs ont été fixés pour l’horizon 2025.

### **Le plan stratégique :**

Valoriser le rôle de l’immobilier de l’État et développer sa contribution au développement économique et social comme pilier clé pour la réalisation de projets visant à créer de la richesse, à assurer la sécurité alimentaire et à créer des emplois.

### **Les axes stratégiques :**

- **Le premier axe stratégique :** le développement du cadre réglementaire et législatif du secteur,
- **Le deuxième axe stratégique :** La gouvernance de la gestion et le bon fonctionnement des biens fonciers de l’état,
- **Le troisième axe stratégique :** Le développement de la performance des registres des biens de l’Etat et le soutien des réserves foncières.

Il convient de noter que lors de la préparation de la stratégie de la mission des domaines de l’État et les affaires foncières, on s’est appuyée sur le plan de développement du secteur des problématiques foncières durant la période 2023 – 2025, et sur la contribution du secteur des domaines de l’Etat et des Affaires foncières aux efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs directement liés au secteur, qui sont :

- ✓ Objectif 1 : Eliminer toute sorte de pauvreté (sous-objectif 1-4),
- ✓ Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable (sous-objectifs 2.3 et 2.4),
- ✓ Objectif 5 : Atteindre l’égalité des sexes et l’autonomisation de toutes les femmes et filles (sous-objectifs 5-1 et 5-5).

L'intégration de l'approche genre dans le processus budgétaire est une affirmation de l'engagement de la Tunisie dans la protection des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et le développement durable.

Les programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières ont continué à approuver une démarche progressive à cet égard, qui comprend l'inventaire des disparités entre les femmes et les hommes enregistrées au niveau de chaque programme ainsi que les actions de sensibilisation pour la mise en œuvre de cette approche.

Ainsi, une plus grande coordination entre les intervenants est plus que nécessaire afin de lier la performance des programmes avec les crédits proposés et pour mettre en œuvre le plan national pour l'intégration et l'approche institutionnelle en matière de genre, en particulier dans le domaine des politiques publiques, programmes et budgets de développement.

## **2) Les programmes de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :**

La mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières comprend deux programmes opérationnels qui sont « Gestion du patrimoine de l'Etat » et « Protection du patrimoine de l'Etat » et un programme de « pilotage et appui ».

### 3) Le budget et le cadre des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

#### A. Budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2024 est estimé à **88,618** Millions de dinars soit une augmentation de **5,118** Millions de Dinars par rapport à la loi de finances complémentaires de l'année **2023 (83,500 Millions dinars)**, qui représente une augmentation de **6,13%**.

#### ✚ Répartition du budget de la mission par nature économique de la dépense :

## TABLEAU N° 1

### Evolution des prévisions du budget de la Mission des domaines de l'État et des affaires foncières pour l'année 2024 selon la nature économique de la dépense

mille dinars : Unité

Intitulé des dépenses		L. F 2023 (1)	Prévisions 2024 (2)	Evolution	
				Montant (2) - (1)	Taux %
Dépenses de Rémunérations	Crédits d'engagement	61 722	66 562	4 840	7,84
	Crédits de paiement	61 722	66 562	4 840	7,84
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	7 642	7 748	106	1,39
	Crédits de paiement	7 642	7 748	106	1,39
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	833	835	2	0
	Crédits de paiement	833	835	2	0
Dépenses d'investissements	Crédits d'engagement	12 770	14 673	1 903	14,90
	Crédits de paiement	13 303	13 473	170	1,28
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagement				
	Crédits de paiement				
TOTAL	Crédits d'engagement	82 967	89 818	6 851	8,26
	Crédits de paiement	83 500	88 618	5 118	6,13

(\*) Hors ressources propres des établissements

 Répartition du budget de la mission par programme :

**TABLEAU N° 2**  
**Evolution des prévisions du budget de la Mission des**  
**domaines de l'État et des affaires foncières**  
**pour l'année 2024**  
**Répartition par programmes**

mille dinars : Unité

Programmes		Loi de Finance	Prévisions	L'évolution	
		2023	2024	Montant	Taux
		(1)	(2)	(2) - (1)	%
<b>PROGRAMME N° 1</b> La Gestion du patrimoine de l'Etat	Crédits d'engagement	18 093	20 046	1 953	10,80
	Crédits de paiement	18 093	20 046	1 953	10,80
<b>PROGRAMME N° 2</b> Protection du Patrimoine de L'Etat	Crédits d'engagement	35 521	38 428	2 907	8,18
	Crédits de paiement	35 521	38 428	2 907	8,18
<b>PROGRAMME N° 9</b> Pilotage et Appui	Crédits d'engagement	29 353	31 344	1 991	6,78
	Crédits de paiement	29 886	30 144	258	0,86
<b>TOTAL GENERAL</b>	Crédits d'engagement	<b>82 967</b>	<b>89 818</b>	<b>6 851</b>	<b>8,26</b>
	Crédits de paiement	<b>83 500</b>	<b>88 618</b>	<b>5 118</b>	<b>6,13</b>

(\*) Hors ressources propres des établissements

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2024 a réalisé une augmentation de **5,118** Millions de dinars par rapport à la loi de finances de l'année 2023 soit un taux de **6,13** %, et cette évolution est due à l'augmentation des crédits alloués aux dépenses de rémunération.



## **B. Cadre de dépenses à moyen terme (2024 - 2026) pour la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières :**

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2024 est estimé à **88,618** Millions de dinars

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières pour 2025 est estimé à **90,733** Millions de dinars soit un taux d'évolution de 2,39% par rapport à 2024.

De même, le budget pour 2026 est estimé à **94,981** Millions de dinars soit un taux d'évolution de 4,68 % par rapport à 2025.

### **✓ Répartition du budget de la mission par la nature économique de la dépense :**

**TABLEAU N° 3**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2024 - 2026)**  
**Répartition selon la nature économique de la dépense**  
**(Crédits de paiement)**

mille dinars : Unité

Désignations	Réalisations 2022	L F 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Dépenses de rémunération	58 983	61 722	66 562	67 550	69 600
Dépenses de gestion	12 080	7 642	7 748	8 300	9 000
Dépenses d'interventions	824	833	835	883	951
Dépenses d'investissement	15 259	13 303	13 473	14 000	15 430
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>87 146</b>	<b>83 500</b>	<b>88 618</b>	<b>90 733</b>	<b>94 981</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>87 146</b>	<b>83 500</b>	<b>88 618</b>	<b>90 733</b>	<b>94 981</b>

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2024-2026) est réparti selon la nature de la dépense comme suit :

- ❖ **Dépenses de rémunérations** : Les dépenses sont estimées pour 2024 à 66,562 Millions de dinars représentant 75,11 % des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 67,550 Millions dinars, soit 74,45 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 1,48 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 69,600 Millions dinars, soit 73,28 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3 % par rapport à 2025.

- ❖ **Dépenses de gestion** : Les dépenses sont estimées pour 2024 à 7,748 Millions de dinars représentant 8,74 % des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses pour 2025 sont estimées à 8,300 Millions dinars, soit 9,15 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 7,12 % par rapport à 2024.

Les dépenses pour 2026 sont estimées à 9 Millions dinars, soit 9,48 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 8,43 % par rapport à 2025.

- ❖ **Dépenses d'interventions** : Les dépenses sont estimées pour 2024 à 835 Mille dinars représentant 0,94 % des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses pour 2025 sont estimées à 883 Mille dinars, soit 0,97 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,75 % par rapport à 2024.

Les dépenses pour 2026 sont estimées à 951 Mille dinars, soit 1 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 7,70 % par rapport à 2025.

❖ **Dépenses d'investissement** : Les dépenses sont estimées pour 2024 à 13,473 Millions de dinars représentant 15,20 % des dépenses totales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Les dépenses pour 2025 sont estimées à 14 Millions dinars, soit 15,43 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3,91 % par rapport à 2024.

Les dépenses pour 2026 sont estimées à 15,430 Millions dinars, soit 16,25 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 10,21 % par rapport à 2025.

✓ Répartition du budget de la mission à moyen terme par programmes :

## Tableau N° 4

### Cadre des dépenses à moyen terme (2024 - 2026)

### Répartition selon programmes (Crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalisations	L F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2022	2023	2024	2025	2026
Programme 1 : Gestion du patrimoine de l'Etat	17 016	18 093	20 046	20 800	22 400
Programme 2 : Protection du domaine de l'Etat	41 828	35 521	38 428	39 500	41 500
Programme 9 : Pilotage et appui	28 302	29 886	30 144	30 433	31 081
<b>TOTAL</b>	<b>87 146</b>	<b>83 500</b>	<b>88 618</b>	<b>90 733</b>	<b>94 981</b>

Le budget de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières à moyen terme (2024-2026) est réparti sur les trois programmes comme suit :

□□ **Programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »** : Le budget du programme est estimé pour 2024 à 20,046 Millions de Dinars représentant 22,62 % du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget attendu du programme pour 2025 est estimé à 20,800 Millions dinars, soit 22,92 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 3,76 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 22,400 Millions dinars, soit 23,58 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 7,69 % par rapport à 2025.

Le développement du budget de ce programme contribue à la possibilité d'augmenter la superficie des parcelles qui peuvent être stockées annuellement dans la carte numérique de la propriété de l'État, réduisant ainsi la durée du projet, ainsi que l'augmentation de la cadence des enquêtes sur le terrain, qui auront un impact positif sur la performance du programme « gestion du patrimoine de l'État ».

□□ **Programme « Protection du patrimoine de l'Etat »** : Le budget du programme est estimé pour 2024 à 38,428 Millions de Dinars représentant 43,36 % du budget total de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

Le budget du programme pour 2025 est estimé à 39,500 Millions dinars, soit 45,54 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 2,79 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 41,500 Millions dinars, soit 43,70 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 5,06 % par rapport à 2025.

L'évolution du budget de ce programme contribue à l'amélioration des enquêtes sur terrain pour l'inventaire et l'évaluation des immobilisations, ce qui aura un impact positif sur l'indicateur du programme en améliorant la cadence des interventions visant la protection les biens de l'État.

□□ **Programme « Pilotage et appui »** : Le budget du programme pour 2024 à 30,144 Millions de Dinars représentant 34,02 % des dépenses globales de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières.


Le budget du programme pour 2025 est estimé à 30,433 Millions dinars, soit 33,54 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 1 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 31,081 Millions dinars, soit 32,72 % du total des dépenses de la mission des domaines de l'Etat et des affaires foncières et un taux d'évolution de 2,13 % par rapport à 2025.

L'évolution du budget de ce programme contribue au développement et à l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la qualité des services administratifs, ainsi qu'à la promotion de la décentralisation pour assurer le développement de la performance du programme.

**Deuxième axe :**

**Présentation des  
programmes de la mission  
des domaines de l'Etat et  
des affaires foncières**



## **Programme 1 : Gestion du patrimoine de l'Etat**

**Responsable du programme : Mr. SEIGHI Mohammed,**

Directeur général de l'acquisition et de la délimitation

Chargé du programme depuis le 08 avril 2022



# 1) Présentation du programme «Gestion du patrimoine de l'Etat »:

## 1.1. La stratégie du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »

Le programme "Gestion du patrimoine de l'Etat" est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique d'amélioration de la gestion des biens de l'État, dans le but de les employer, les apurer et de régulariser leurs situations jusqu'à leurs intégrations dans le cycle économique du pays en protégeant les immeubles agricoles et non agricoles contre la dispersion, la violation, et la gestion illégale.

Ainsi, ce programme œuvre pour la réalisation des objectifs suivants :

- Soutenir l'effort de l'Etat dans l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et autres catégories de chômeurs
- La sauvegarde et la constitution des réserves foncières à travers l'inventaire physique des biens domaniaux et l'accentuation des travaux de consignation et de délimitation en plus de l'immatriculation des parcelles domaniales et par le recours à l'acquisition au profit de l'Etat ainsi que l'expropriation le cas échéant.
- Affectation « rationnelle » des biens meubles et immeubles de l'Etat pour favoriser leurs contributions à l'investissement public et privé
- Affectation des terres domaniales
- Régularisation des immeubles revenant à l'Etat des biens de l'Etranger
- Régularisation des exploitants légaux des immeubles domaniaux agricoles, des habitants dans des regroupements résidentiels construits sur des terrains domaniaux et des biens des étrangers.

Par la poursuite des objectifs susmentionnés, le programme vise à la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat au vu de ses différentes composantes, institutionnelles, réglementaires, juridiques suivant un horizon pluriannuel et impliquant diverses parties prenantes.

Ce programme, revêtant une importance particulière, est chargé de veiller à l'allocation optimale des biens de l'Etat, immeubles agricoles et non agricoles ainsi que les biens meubles, l'appui aux finances publiques par les recettes qu'il perçoit, ainsi que le soutien à l'investissement public et privé par la mise à disposition des réserves foncières au profit des opérateurs publics pour la réalisation de leurs projets.

**Le programme se heurte à de nombreuses problématiques telles que :**

- Lenteur des opérations, complexité des procédures et multiplicité des acteurs et structures intervenant dans le processus de régularisation et de l'affectation foncière causant un retard dans l'apurement définitif des opérations foncières des terrains destinés aux projets publics rendant les terrains vulnérables aux spoliations et aux abus
- L'absence de données statistiques fiables causant la difficulté du suivi de la mise en œuvre des décisions de la Société Nationale Immobilière de Tunisie et de la Commission nationale de cession
- Faible cadence des levées topographiques, des enquêtes de terrain des immeubles domaniaux agricoles et rythme lent des opérations d'inventaire au vu des contraintes logistiques et relatives aux ressources humaines qualifiées au niveau régional.
- La caducité des textes réglementant la gestion et l'affectation des biens de l'Etat (les biens des étrangers /les carrières / les énergies renouvelables / la gestion des carrières/ les terres agricoles)
- Les terres domaniales agricoles sont localisées dans des délégations dont les indicateurs de développement sont des plus bas et sont dépourvues des services et commodités (infrastructures / services d'appui) incitant à la création de projets et de poste d'emploi

## **1.2. Les structures intervenantes dans le programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »**

Plusieurs structures concourent à la réalisation et la bonne conduite de la politique publique du programme et qui sont essentiellement :

- La direction générale des immeubles agricoles
- Unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement
- La direction générale de l'acquisition et de la délimitation
- La direction générale de la gestion et des ventes
- La direction générale des biens des étrangers
- L'unité de gestion par objectifs pour la régularisation des situations foncières des anciens regroupements résidentiels construits sur la propriété privée de l'Etat
- Au niveau régional, les directions des immeubles agricoles et les sous-directions de gestion du patrimoine non agricoles de l'Etat.

## **2) Objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » :**

### **2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat »**

Le programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » dispose d'un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat à travers l'intervention des différentes structures administratives centrales et régionales rattachées au programme.

## ❖ Objectif 1.1 : Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat

L'objectif « Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat », traduit l'orientation stratégique de la politique publique pour promouvoir le « foncier de l'Etat » et en faire un pilier essentiel de développement et d'essor économique et social et ce à travers l'optimisation de la gestion du patrimoine de l'Etat composés des immeubles domaniaux agricoles, des immeubles domaniaux non agricoles et des meubles de l'Etat en les employant efficacement par l'adoption de mécanismes appropriés et ajustables le cas échéant d'une part et par la contribution promotion des revenus financiers de l'Etat de l'autre part.

### ❖ Indicateur 1-1-1 : le taux de la mise à disposition des réserves foncières

Cet indicateur renseigne sur le taux des superficies mises à disposition des structures demanderesse par rapport aux superficies demandées et permet de quantifier les efforts fournis par le programme pour l'allocation optimale des biens de l'Etat et vu que la réalisation de l'objectif du programme est bien tributaire de l'augmentation du taux des parcelles régularisées.

#### ▪ Prévisions de l'indicateur 1-1-1

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 1-1-1</b> <b>Taux de la mise à disposition des réserves foncières</b>	Pourcentage	48,81	62	63	63	64

L'indicateur a atteint le taux de 48.81% pour 2022 représentant une avancée considérable et est appelé à se stabiliser avec une légère tendance à la hausse sur le moyen terme (62% en 2023, 63% en 2024 et 2025 pour atteindre 64 % en 2026).

Cette stabilité avec un penchant ascendant à la hausse serait tributaire de la simplification des procédures telles l'annulation de la procédure d'enregistrement pour les contrats et le recours à la conciliation pour la détermination de la valeur des immeubles expropriés pour permettre reprise de la cadence habituelle des procédures relatives à la parution des décrets d'expropriation pour cause d'utilité publique et des décrets de promulgation des rapports définitifs des commissions d'enquêtes et de délimitation ce qui permettrait la réalisation de l'objectif du programme et ce avec la parution de nouveaux textes réglementaires et la simplification des procédures relatives à la conciliation avec le citoyen pour la fixation des valeurs des terrains .

### ❖ **Indicateur 1-1-2 Taux d'affectation des immeubles agricoles**

Cet indicateur vise à renseigner sur le taux des terres domaniales agricoles affectés en comparaison avec les parcelles pouvant être affectés ; Il a été retenu vu que la réalisation de l'objectif du programme « optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat est étroitement corrélée par l'augmentation du taux d'affectation des terres domaniales nonobstant la modalité (location, cession, affectation) par rapport aux parcelles pouvant être affectés.

#### • **Prévisions de l'indicateur 1-1-2 :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 1-1-2</b> <b>Taux d'affectation des immeubles agricoles</b>	Pourcentage	43,94	38	40	44	50

La modalité de calcul de l'indicateur a été modifiée pour se limiter aux données provenant des structures relevant du niveau central du programme dans l'attente de la révision de l'approche pour intégrer les données relatives aux sous programmes régionaux.

De prime abord, il est à signaler que cet indicateur concerne les données relatives aux superficies apurées et les terres mises en location.

Concernant les superficies épurées, le taux d'affectation avoisinerait 31% en 2024 , 44% en 2025 et 51% en 2026 et ce en fonction essentiellement de l'avancée de la conclusion des contrats de cession concernant des superficies plus conséquentes avec l'actualisation du décret 167/2018 du 13/02/2018 et la mise à disposition de l'Unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement des moyens et humains.

Concernant les immeubles agricoles en location, le taux d'affectation est appelé à croître sur le long terme pour avoisiner 60% en 2026 alors qu'il se situait aux alentours de 27% en 2023 ceci est dû essentiellement à la publication éminente de la liste 18 des « lots techniciens » et la liste 38 des SMVDA grâce à plus de coordination avec les directions régionales pour la finalisation de ces dossiers pour permettre la conclusion des contrats.

Ainsi, l'indicateur de l'affectation des terres domaniales agricoles devrait atteindre 40% en 2024 et 50% en 2026 alors qu'il ne dépassait 43,94% en 2022 et ceci est dû essentiellement à la hausse prévue du rythme de la conclusion des contrats en vertu du décret 1870/2015 du 20/11/2015 relatif à la composition de la commission consultative nationale et des commissions consultatives régionales en charge de la régularisation des situations des occupants licites des terres domaniales agricoles d'une part et d'autre part grâce à la révision du cadre réglementaire des immeubles agricoles en l'occurrence la loi 21/1995 du 13 février 1995 relative aux immeubles

domaniaux agricoles et de l'allègement des délais d'affectation des terres domaniales agricoles et le rythme soutenu de la conclusion des contrats au vu du décret 1870/2015.

### ❖ **Indicateur 1-1-3 Taux d'affectation des immeubles non agricoles**

Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux non agricoles de l'Etat, par vente, location ou attribution par le calcul du taux des parcelles affectées par rapport aux parcelles ayant fait l'objet de demandes d'affectation. Il a été retenu vu que la réalisation de l'objectif du programme « optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat » est étroitement corrélée par l'augmentation du taux d'affectation des terres domaniales nonobstant la modalité (location, cession, affectation) par rapport aux parcelles pouvant être affectés.

#### • **Prévisions de l'indicateur 1-1-3 :**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 1-1-3</b> <b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>	Pourcentage	49,6	28	28,5	32	35

La modalité de calcul de l'indicateur a été modifiée pour se limiter aux données provenant des structures relevant du niveau central du programme dans l'attente de la révision de l'approche pour intégrer les données relatives aux sous programmes régionaux.

Cet indicateur est appelé à connaître une hausse sur le moyen terme (28,5% en 2024 à 35% en 2026) au vu de la soumission d'un nombre plus élevé de dossiers aux différentes commissions nationales en charge de la gestion du domaine privé de l'Etat. Ainsi, l'accent sera mis sur un rythme plus soutenu des décisions de

cession d'une part et les opérations de levée topographique de la part de l'O.T.C d'autre part et ce pour la première tranche des agglomérations résidentielles en amélioration la coordination avec les autorités locales pour sensibiliser les résidents ayant droit quant à la régularisation de leur situation.

D'autres mesures sont prévues pour raccourcir les délais de traitement des dossiers avant leur soumission aux diverses commissions consultatives régionales à travers un appui logistique et informatique aux équipes qui œuvrent au niveau des directions régionales pour la réalisation des enquêtes foncières.

## **2.2. Présentation des activités du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » et leurs interactions avec les objectifs et indicateurs de performance**

Les activités du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » sont divisées en trois principales activités qui sont :

- **Affectation des immeubles domaniaux agricoles** : englobant les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément à la loi n°21/1995 relative aux immeubles domaniaux agricoles.
- **Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat** qui englobe les différentes opérations administratives, juridiques et techniques assurées par les différentes structures intervenant dans le programme conformément aux textes juridiques les régissant.
- **Enquêtes foncières et inspections sur terrain** : cette activité permet le suivi de la gestion des immeubles domaniaux et des meubles de l'Etat.



## Tableau N° 5

### Activités et levés d'activités du Programme

#### « Gestion du patrimoine de l'Etat »

Programme	Indicateurs	Prévisions 2024	Les activités	Prévisions des crédits des activités pour 2024	Leviers d'actions
<b>Gestion du patrimoine de l'Etat</b>	<b>Taux d'affectation des immeubles agricoles</b>	<b>40 %</b>	<b>Affectation des immeubles domaniaux agricoles</b>	<b>4 234,905</b>	<p><b>* Préparation et conclusion des contrats de location et de cession lors des régularisations, accords et PV d'attribution</b></p>
	<b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>	<b>28,5 %</b>	<b>Enquêtes foncières et inspections sur terrain</b>	<b>8 921,800</b>	<p><b>* réalisations des enquêtes foncières et des levés topographiques pour les immeubles agricoles de l'Etat</b></p> <p><b>* Préparation et conclusion des documents contractuels avec les tiers</b></p> <p><b>* mise à disposition des réserves foncières</b></p>
	<b>Taux de la mise à disposition des réserves foncières</b>	<b>63 %</b>	<b>Affectation des immeubles domaniaux non agricoles et suivi des meubles de l'Etat</b>	<b>6 889,295</b>	<p><b>* réalisations des enquêtes foncières et des levés topographiques pour les immeubles non agricoles de l'Etat</b></p>

### 3) Le Budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » :

✚ Répartition du budget du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » selon la nature économique de la dépense :

**Tableau N° 6**  
**Prévisions du budget du programme**  
**"Gestion du patrimoine de l'Etat"**  
**Répartition selon la nature économique de la dépense**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalizations 2022	L F Compl 2023 (1)	Prévisions 2024 (2)	La différence	
				Montant (2)-(1)	Taux %
Dépenses de rémunération	16 027	16 786	18 450	1 664	9,91
Dépenses de gestion	207	307	308	1	0,37
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	782	1 000	1 288	288	29
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>17 016</b>	<b>18 093</b>	<b>20 046</b>	<b>1 953</b>	<b>10,80</b>

Le budget du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » pour 2024 est estimé à 20,046 millions de dinars et il est réparti selon la nature économique de la dépense comme suit :

**Les dépenses de rémunération** sont estimées pour 2024 à 18,450 millions de dinars représentant 92,04 % des dépenses totales du programme « Gestion du

patrimoine de l'Etat», enregistrant ainsi une augmentation de 1,664 millions de dinars par rapport aux dépenses de rémunération du programme pour l'année 2023 (16,786 millions de dinars) ; cette augmentation représente une évolution de 9,91 % et est due essentiellement à l'augmentation des salaires en 2024 et au redéploiement des agents inter-programme .

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 308 mille dinars représentant 1,54% des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat», enregistrant ainsi une légère augmentation de mille dinars par rapport aux dépenses de gestion du programme pour l'année 2023 (307 mille dinars) et cette augmentation représente une légère évolution de 0,37%.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles sont estimées pour 2024 à 1,288 millions de dinars représentant 6,42 % des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat», enregistrant ainsi une augmentation de 288 mille dinars par rapport aux dépenses d'investissement du programme pour l'année 2023 (1 million de dinars) ; cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 29 % dû essentiellement à l'augmentation des crédits consacrés au projet de la délimitation et de l'immatriculation foncière (850 mille dinars en 2024 / 550 mille dinars en 2023) et ce pour permettre l'atteinte des valeurs cibles des indicateurs de performance sur le moyen terme.

#### **Cadre des dépenses à moyen terme du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » (2024 – 2026) selon la nature économique de la dépense :**

Les crédits alloués au programme pour 2024 s'élèvent à 20,046 millions de dinars et s'élèveront pour les années 2025 et 2026 respectivement de 20,800 Millions de dinars et 22,400 millions de dinars soit un taux d'évolution respectivement de 3,76% et 7,69%.

**Tableau N° 7**  
**Cadre des dépenses à moyen terme (2024 - 2026)**  
**pour le programme Gestion du patrimoine de l'Etat**  
**Répartition selon la nature économique de dépense**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalizations 2022	L F Compl 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Dépenses de rémunération	16 027	16 786	18 450	18 717	19 301
Dépenses de gestion	207	307	308	331	363
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	782	1 000	1 288	1 752	2 736
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>17 016</b>	<b>18 093</b>	<b>20 046</b>	<b>20 800</b>	<b>22 400</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>17 016</b>	<b>18 093</b>	<b>20 046</b>	<b>20 800</b>	<b>22 400</b>

Le budget du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » à moyen terme (2024-2026) est réparti selon la nature économique de la dépense comme suit :

**Les dépenses de rémunération** sont estimées pour 2024 à 18,450 Millions de dinars représentant 92,04% des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 18,717 Millions dinars, soit 89,99 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 1,45 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 19,301 Millions dinars, soit 86,17 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 3,12 % par rapport à 2025.

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 308 Mille dinars représentant 1,54 % des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 331 Mille dinars, soit 1,59 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 7,47 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 363 Mille dinars, soit 1,62 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 9,67 % par rapport à 2025.


**Les dépenses d'investissement** sont estimées pour 2024 à 1,288 Million de Dinars représentant 6,43 % des dépenses totales du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 1,752 Millions dinars, soit 8,42 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 36,02 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 2,736 Millions dinars, soit 12,21 % du total des dépenses du programme « Gestion du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 56,16 % par rapport à 2025.

Cette évolution du volume des crédits est dû essentiellement à :

- L'engagement du programme à enregistrer 20 000 Ha/an de terres domaniales au lieu des 10000 ha actuellement pour écourter la période de réalisation du projet.
- L'engagement du programme à incorporer dans la carte numérique des terrains domaniaux sur lesquels sont construits des établissements sous forme de 998 points, en plus des levées topographiques et du traitement numérique .



**Programme 2 : Protection du  
patrimoine de l'Etat**

**Responsable du programme : Mr. MOULA Ali Tahar,**

Directeur général des expertises

Chargé du programme depuis 22 novembre 2022

# 1) Présentation du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »:

## 1.1. La stratégie du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »

En exécutant la stratégie de la mission des domaines de l'État et des affaires foncières qui vise à réaliser le développement dans ses différentes dimensions et manifestations économiques et sociales, le programme de protection du patrimoine de l'Etat contribue à cette fin en assurant la protection des biens publics par divers moyens et à différentes étapes, afin de permettre la valorisation de ces biens et développer leur contribution à la réalisation du développement, comme indiqué dans les priorités du plan de développement 2023-2025, à travers :

- La contribution des biens fonciers de l'Etat dans l'accès à la propriété immobilière pour les grands projets.
- Utiliser les biens fonciers de l'Etat à des fins d'investissement en l'affectant à des projets de développement.
- Accélérer la libération de la propriété immobilière pour les projets publics liés aux infrastructures

Le programme vise également à assurer la protection des biens de l'État par une protection adéquate en les contrôlant et en les évaluant, en s'efforçant de les pérenniser en surveillant leur exploitation, en faisant tout ce qui est nécessaire pour les préserver et en œuvrant à les récupérer en cas de violation

La stratégie du programme a été ajustée à partir du diagnostic de la réalité du secteur à tous ses niveaux et au vu de tous les acteurs qui y sont impliqués.

Plusieurs particularités positives ont été identifiées qui seront renforcées et exploitées, comme l'adaptation au rythme tous les actes de gestion du domaine public, compte tenu de son activité horizontale avec les différentes structures publiques de



l'État et ses organismes, où il tient des registres et des livres, révèle les gains de l'État et contrôle ses biens meubles et immeubles publics et privés

Dans la période à venir, des travaux auront lieu sur :

- Renforcer la représentation de la direction générale du recensement des biens public au niveau régional.
- Développer et moderniser les applications informatiques actuelles qui souffrent de certaines difficultés.

Dans ce contexte, le programme aspire à parvenir à la protection pertinente des biens meubles et immeubles de l'État en les contrôlant et en évaluant ses différentes composantes pour inclusion dans le budget inaugural de l'État afin de refléter de manière fiable et crédible ces travaux achevés sur les biens de l'État et la valeur financière réelle dans le cadre de la preuve des droits et obligations.

Ces composants seront contrôlés et évalués au rythme de 4 000 propriétés par an, soit 12 000 propriétés fin 2026

Sur la base de ce qui a été présenté, un travail sera fait sur les axes stratégiques qui ont été fixés dans le plan triennal 2023-2025, dans le but de mettre en œuvre la vision du programme à moyen terme.

**Ces axes seront :**

- Gouvernance de la gestion des biens fonciers de l'Etat et sa bonne utilisation en accélérant l'inventaire et l'évaluation des biens meubles et immeubles de l'État, publics et privés, et les inscrit dans les registres des biens privé de l'Etat en vue de l'établissement des comptes de l'Etat, comme le prévoit la loi organique du budget n° 2019-15 du 13 février 2019 et l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation des normes des comptes de l'Etat relatives aux immobilisations corporelles à inclure dans le budget de l'État,
- Elaboration du cadre structurel et réglementaire du secteur en révisant le décret n°2011-1017 du 21 juillet 2011 relative à l'organisation et au contrôle du contenu des administrations régionales des domaines de l'État et des affaires foncières afin

d'assurer le développement et la bonne performance de la direction, ainsi que l'élaboration de l'agence national des expertises et l'instance des affaires de l'Etat.

- Développement de la performance des registres domaniaux et la soutenance du fond immobilier domanial en développant les opérations d'immatriculation dans les registres des biens de l'État.

- Développement de la performance des registres immobiliers et numérisation des services fonciers pour assurer l'amélioration de sa qualité et sa numérisation ainsi que le rapprochement de ce service avec le citoyen, ce qui contribue à améliorer l'environnement d'investissement.

## **1.2. Les structures intervenantes dans le programme « Protection du patrimoine de l'Etat »**

Plusieurs structures interviennent dans la mise en œuvre de la politique publique du programme protection du patrimoine de l'Etat dont les plus importantes sont :

- ✓ La direction générale du recensement des biens publics qui vise à recenser ces biens.
- ✓ La direction générale des expertises qui veille à l'évaluation des biens meubles et immeubles de l'Etat.
- ✓ Corps du contrôle général des domaines de l'Etat et des affaires foncières contribue à la gouvernance de la gestion des fonds publics, à la lutte contre la corruption et à la protection de la propriété publique.
- ✓ La direction générale du contentieux de l'Etat représente l'État et les institutions publiques dans le système judiciaire.
- ✓ Les sous directions des expertises et contentieux (dans les directions régionaux)
- ✓ Operateur public (Office National de la Propriété Foncière) qui tient à jour le registre foncier

## **2) Objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » :**

### **2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Protection du patrimoine de l'Etat »**

Le programme « Protection du patrimoine de l'Etat » possède un seul objectif stratégique consistant à l'optimisation des domaines de l'Etat et ses droits à travers l'intervention des différentes structures administratives rattachées au programme.

#### **Objectif 2.1 : Optimiser la protection du patrimoine de l'Etat et garantir ses droits.**

Par cet objectif, le programme vise à atteindre la protection optimale des domaines de l'Etat et la préservation de ses droits en saisissant et évaluant ces biens, puis en surveillant les méthodes de leur gestion et de leur défense en cas de violation. Dans le cadre de cet objectif stratégique, des efforts ont été consentis pour déterminer et évaluer les biens immobiliers de l'Etat, tout en recherchant une intervention efficace dans la gouvernance de la disposition des fonds publics, la lutte contre la corruption et la protection des biens publics.

#### **❖ L'indicateur 2-1-1: le taux des interventions réalisées pour la protection du patrimoine de l'Etat**

Un seul indicateur stratégique a été adopté pour le programme qui est «le taux des interventions réalisées pour la protection du patrimoine de l'Etat » vu l'homogénéité des objectifs entre les différentes unités administratives relevant du

programme et visant la protection du patrimoine de l'Etat malgré la variété des mécanismes de protection et les méthodes de travail au sein de ces unités.

Cet indicateur reflète le taux d'opérations réalisées par les structures affiliées au programme au cours de l'année

Aux fins de protection des biens de l'État et de préservation de ses droits, cet indicateur représente la moyenne des réalisations des quatre indicateurs opérationnelles de performance des structures affiliées au programme.

- **Prévisions de l'indicateur 2-1-1: le taux des interventions réalisées pour la protection du patrimoine de l'Etat:**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 2-1-1 Taux des interventions réalisées pour la protection du patrimoine de l'Etat</b>	Pourcentage	61,42	66,91	69,01	72,67	76,08

L'indicateur Taux des interventions pour la protection du patrimoine de l'Etat en 2022 était de 61,42% et devrait atteindre 66,91 en 2023. Cet indicateur poursuivra sa tendance à l'augmentation au cours des trois prochaines années pour atteindre 69,01% à fin 2024 et 76,08% à la fin de l'année 2026 du fait de l'évolution attendue des sous-indicateurs suivants:

-L'augmentation attendue du sous-indicateur «La mise à jour des registres fonciers de l'Etat situés dans le Grand Tunis » d'une manière progressive, bénéficiant du lancement du projet d'inventaire et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat . L'année 2024 a été estimée à 45,07%, et il est prévu qu'en 2026, le taux soit de 66,34%.

-La tendance à L'augmentation du sous-indicateur «Taux d'observations finalement approuvées », qui devrait atteindre 94% d'ici fin 2024 et se rapproche de plus en plus de la valeur cible de l'indicateur de 95% d'ici fin 2026, grâce à

l'amélioration notable du niveau d'encadrement des contrôleurs et du suivi de leur travail, ainsi que l'approbation de l'instance du contrôle général des Domaines de l'État et des affaires foncières d'une politique active au niveau des cours de formation et des stages propres aux contrôleurs, notamment dans le sens d'une généralisation du traitement automatisé des données et informations en s'appuyant sur certains logiciels spécialisés pour assister les contrôleurs dans leur travail de supervision.

- Une légère évolution des estimations du sous-indicateur « Taux de réalisation des expertises » au cours des trois prochaines années, puisque cet indicateur devrait atteindre 85% en 2024 et atteindre 87% fin 2026, grâce à la prise des mesures nécessaires pour réduire la période de l'expertise en publiant des notes visant à unifier les méthodologies de préparation des rapports de l'expertise ; et travailler pour pourvoir les postes vacants au niveau des experts dans certaines administrations régionales, en plus d'organiser des cours de formation pour doter les experts de nouvelles compétences qui les rendront plus efficaces.

La direction générale du contentieux de l'Etat cherche à augmenter le sous-indicateur « Le Taux de jugements rendus en faveur de l'État » de 52% fin 2024 à 56% fin 2026 à travers la numérisation de l'administration et l'élaboration d'un guide de procédures pour développer le travail en vue d'une exploitation optimale des ressources humaines.

## **2.2. Présentation des activités du programme « Protection du patrimoine de l'État » et leurs interactions avec les objectifs et indicateurs de performance**

Le programme est basé sur une activité principale unique qui est la protection du patrimoine de l'Etat. Cette activité a pour mission d'assurer la protection juridique et matérielle des biens publics assurées par les différentes structures intervenant dans le programme, chacune dans son propre domaine, cette activité est divisée en quatre

sous activités (la délimitation des domaines de l'Etat, les expertises; l'audit et le contrôle et la représentation de l'Etat auprès de la justice).

## Tableau N° 8

### Activités et leviers d'actions du programme Protection du patrimoine de l'Etat

Unité : Milles Dinars

Les objectifs	Les indicateurs	Prévisions 2024	Les activités	Prévisions des crédits des activités pour 2024	Leviers d'actions
<b>Optimiser la protection du patrimoine de l'Etat</b>	<b>Taux des interventions réalisées pour la protection des domaines de l'Etat</b>	<b>69,01 %</b>	<b>La Protection des domaines de l'Etat</b>	<b>38 428</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer et transférer les certificats d'inscriptions aux registres des biens de l'Etat</li> <li>- Mise à jour des articles de l'inventaire .</li> <li>-Organiser des réunions avec les différents partis gestionnaires des biens publiques.</li> <li>- Adopter et concrétiser les normes d'audit internationales.</li> <li>- Unifier l'aspect des différents lacunes et problèmes aux différents niveaux de gestion.</li> <li>- Unifier les méthodes d'élaboration des rapports d'expertises de l'évaluation des actifs physiques de l'État.</li> <li>- Réunions périodiques pour étudier les différentes défenses et toutes les formes de défense des intérêts de l'État.</li> <li>-Préparer des notes de travail et un manuel de procédures pour organiser le travail au sein de l'institution</li> <li>- Préparer des études pour présenter des projets de lois ou réviser certaines lois.</li> <li>-Accélérer la libération de la propriété foncière au profit des grands projets</li> </ul>

## 2.3. La contribution de l'opérateur public (Office National de la Propriété Foncière) à la performance du programme de protection du patrimoine de l'Etat

**Tableau N° 9 :**

### La contribution de l'opérateur public à l'exécution du programme de protection des biens de l'État et le volume des crédits transférés

Unité : mille dinars

Opérateur public	Objectifs du programme	Les activités et projets les plus importants qu'il entreprendra dans le cadre de la réalisation des objectifs du programme	Les dépenses visées par le budget de l'Etat intitulé 2024
<p><b>Office National de la Propriété Immobilière</b></p>	<p>Contribution indirecte au programme protection des biens de l'État dans le cadre de la mission principale de l'Office National de la Propriété foncière représentée par la conservation et publicité du droit en nature et recensement du droit de propriété et autres droits connexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Développer la fonction de bornage des opérations immobilières en réduisant les délais de réalisation des prestations et en garantissant leur précision et leur sécurité,</li> <li>•Développer les modes de conservation et d'élimination des dossiers de délimitation, en modernisant les espaces de stockage et les modalités d'élimination des documents des dossiers de délimitation.</li> <li>•Développer les ressources humaines nécessaires au maintien du registre immobilier en apportant les compétences nécessaires</li> <li>•Mise en œuvre de la gestion électronique à travers la généralisation et l'exploitation du système multimédia complet de traitement des données cadastrales, de numérisation des documents et de constitution d'une base de données d'index orthographiques,</li> <li>•Fournir des consultations immobilières aux acteurs et partenaires du domaine immobilier.</li> <li>•Formation et accompagnement des structures intervenant dans le domaine immobilier.</li> <li>•Élargir la portée et la qualité des services</li> </ul>	<p>Dépenses particulières</p>

### 3) Le budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » :

✚ Le budget du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » selon la nature économique de la dépense

**Tableau N° 10**  
**Prévisions du budget du programme**  
**"Protection du patrimoine de l'Etat"**  
**Répartition selon la nature économique de la dépense**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalizations 2022	L F 2023 (1)	Prévisions 2024 (2)	La différence	
				Montant (2)-(1)	Taux %
Dépenses de rémunération	21 962	23 015	26 163	3 148	13,68
Dépenses de gestion	7 982	3 436	3 430	-6	-0,16
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	11 884	9 070	8 835	-235	-2,59
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>41 828</b>	<b>35 521</b>	<b>38 428</b>	<b>2 907</b>	<b>8,18</b>

Le budget du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » pour 2024 est estimé à 38,428 millions de dinars et il est réparti selon la nature économique de la dépense comme suit :

Les dépenses de rémunération sont estimées pour 2024 à 26,163 millions de dinars représentant 68,08 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat », enregistrant ainsi une augmentation de 3,148 millions de dinars par rapport aux dépenses de rémunération du programme pour l'année 2023 (23,015 millions de dinars) et



cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 13,68 % dû à l'augmentation des salaires.

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 3,430 millions de dinars représentant 8,93 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat », enregistrant ainsi une diminution de 6 mille dinars par rapport aux dépenses de gestion du programme pour l'année 2023 (3,436 millions de dinars) et cette diminution représente un pourcentage de régression de 0,16 %.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles sont estimées pour 2024 à 8,835 millions de dinars représentant 22,99 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat », enregistrant ainsi une diminution de 235 mille dinars par rapport aux dépenses d'investissement du programme pour l'année 2023 (9,070 millions de dinars) et cette diminution représente un pourcentage de régression de 2,59 % dû essentiellement à :

- La diminution des crédits alloués aux projets en cours (Recensement foncier de l'Etat, inventaire et évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat de 1 070 millions de dinars en 2023 à 535 mille dinars en 2024.
- La stabilité du Fonds d'Appui de la délimitation des réserves foncier est estimée à 8 millions de dinars en 2024.
- Programmation de l'acquisition de 3 voitures au profit de la direction générale du contentieux de l'Etat.

#### **✚ Cadre des dépenses à moyen terme du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » (2024 – 2026) selon la nature économique de la dépense :**

Les crédits alloués au programme pour 2024 s'élèvent à 38,428 millions de dinars et s'élèveront pour les années 2025 et 2026 respectivement de 39,500 Millions de dinars et 41,500 millions de dinars soit un taux d'évolution respectivement de 2,79 % et 5,06 %.

## Tableau N° 11

### Cadre des dépenses à moyen terme (2024 - 2026) pour le programme Protection du patrimoine de l'Etat Répartition selon la nature économique de dépense (Crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalisations 2022	L F 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Dépenses de rémunération	21 962	23 015	26 163	26 555	27 352
Dépenses de gestion	7 982	3 436	3 430	3 674	3 982
Dépenses d'interventions					
Dépenses d'investissement	11 884	9 070	8 835	9 271	10 166
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	41 828	35 521	38 428	39 500	41 500
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	41 828	35 521	38 428	39 500	41 500

Le budget du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » à moyen terme (2024-2026) est réparti selon la nature économique de la dépense comme suit :

**Les dépenses de rémunération** sont estimées pour 2024 à 26,163 Millions de Dinars représentant 68 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 26,555 Millions dinars, soit 67,23 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 1,50 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 27,352 Millions dinars, soit 65,91 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat » représentant un taux d'évolution de 3 % par rapport à 2025.

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 3,430 Millions de dinars représentant 9 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 3,674 Millions dinars, soit 9,3 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat» représentant un taux d'évolution de 7,11 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 3,982 Millions dinars, soit 9,6 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat» représentant un taux d'évolution de 8,38 % par rapport à 2025.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles sont estimées pour 2024 à 8,835 Million de Dinars représentant 23 % des dépenses totales du programme « Protection du patrimoine de l'Etat».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 9,271 Millions dinars, soit 23,47 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat» représentant un taux d'évolution de 4,93 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 10,166 Millions dinars, soit 24,50 % du total des dépenses du programme « Protection du patrimoine de l'Etat» représentant un taux d'évolution de 9,65% par rapport à 2025.

Les dépenses d'investissement allouées au programme ont connu une baisse au cours de l'année 2024, ce qui affectera le rythme d'achèvement des deux projets Inventaire et évaluation des immobilisations corporelles de l'État et la mise en place d'une comptabilité à partie double pour l'Etat.

Malgré cette baisse, les dépenses d'investissement devraient retrouver une tendance à une évolution au cours des années 2025 et 2026 en réponse aux exigences de mise à niveau du rythme des interventions de protection du domaine de l'Etat en profitant des résultats des inspections sur terrain pour inventorier et évaluer les biens meubles et immeubles de l'Etat notamment au niveau régional conformément aux dispositions de la loi organique du budget et de l'arrêté du ministre des finances du 12 septembre 2019 portant approbation de la norme des comptes de l'Etat relative aux immobilisations corporelles afin de les inscrire dans le budget de l'Etat.



## **Programme 9 : Pilotage et appui**

**Responsable du programme : Mr. JBELI Ridha,**

Directeur général des services communs

Chargé du programme depuis 1 janvier 2020

# 1) Présentation du programme « Pilotage et appui » :

## 1.1. La stratégie du programme « Pilotage et appui »

Le programme « Pilotage et appui » vise à mettre en place une administration moderne fondée sur l'utilisation des technologies modernes et la fourniture des moyens matériels et humains nécessaires pour servir les parties prenantes du secteur.

A cet effet, la stratégie du programme « Pilotage et appui » a été définie afin d'atteindre les objectifs fixés consistant à fournir le soutien humain et matériel nécessaire à tous les programmes pour qu'ils jouent leur rôle de la manière la plus efficace tout en assurant la coordination et l'activation du dialogue de gestion entre les différentes parties.

Dans ce cadre, le programme « Pilotage et appui » vise à moderniser l'administration et améliorer ses relations avec les acteurs du secteur.

Le programme « Pilotage et appui » représente le noyau dur du système de gestion budgétaire par objectifs en veillant à fournir l'appui matériel et logistique des autres programmes opérationnels afin d'atteindre les objectifs fixés pour le secteur des domaines de l'Etat et des affaires foncières et soutenir l'effort de l'Etat dans la mobilisation des ressources financières et l'accélération du rythme du développement dans les régions intérieures en œuvrant à :

- La bonne gouvernance des ressources humaines, financières et logistiques.
- Le développement du cadre juridique et réglementaire du secteur.
- Le développement des systèmes d'information touchant les différents volets et la mise à niveau numérique de l'administration.
- La mise à niveau des services administratifs intervenants.
- La restructuration de certaines structures rattachées à la mission pour garantir une meilleure efficacité des services en relation avec la protection et le suivi de la gestion des biens immeubles et meubles de l'Etat.

Le Programme « Pilotage et appui » présente quelques problématiques entravants l'atteinte des objectifs fixés qui sont le blocage des recrutements et la multiplication des procédures de régularisation sans tenir compte des besoins réels de l'administration en termes de spécialités et de fonctions, surtout avec les interventions fréquentes de l'Etat dans

le volet social, ce qui peut nuire à l'efficacité et à l'efficience du processus de la gestion des ressources humaines et de l'équilibre entre toutes les catégories de la société, de plus le programme est affronté également à des problématiques liées aux ressources financières qui se présentent essentiellement dans la faiblesse des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement, qui sont restés dans les limites des crédits établis dans les lois de finances précédentes, avec l'approbation d'une augmentation de l'ordre de 2,5 % seulement, conformément au circulaire de la Présidence du gouvernement relative à la préparation du projet de budget de l'Etat, malgré que les prix de la plupart des matières ont connu une augmentation, notamment : le papier, les carburants, de l'électricité, du gaz, de l'eau..... ce qui pourrait mettre en cause la soutenabilité du budget et contribuer à l'enregistrement de reliquats ayant un impact négatif sur le budget du ministère en particulier et sur les finances publiques en général.

De ce fait, les principales priorités fixées par le programme sont inscrites dans le cadre des orientations nationales pour l'amélioration de la qualité des services administratifs à travers les axes suivants :

- Améliorer la relation avec les usagers de l'administration.
- Rationaliser la consommation.
- Renforcer l'utilisation des nouvelles technologies.
- Appuyer la culture de rénovation et acquérir les compétences en matière de prospective et de veille administrative.
- Renforcer la décentralisation à travers la programmation continue des sessions de formation au niveau régional pour le développement des capacités des agents et favoriser leurs chances dans les concours internes de promotion en plus du développement des habiletés des ouvriers pour améliorer la qualité des services offerts.
- Garantir l'égalité des chances entre hommes et femmes et les différentes catégories de la société ainsi que l'égalité des chances entre le personnel des directions régionaux et centraux.

## **1.2. Les structures intervenantes dans le programme « Pilotage et appui »**




Plusieurs structures concourent à la réalisation et la bonne conduite de la politique publique du programme « Pilotage et appui » et qui sont essentiellement :

- Le cabinet et les structures qui lui sont rattachées.
- Le secrétariat général.
- La direction générale des services communs.
- La direction générale de la technologie des informations et la direction électronique.
- La direction générale des études, planification et programmation.
- La direction générale des affaires juridiques.
- Unité de gestion par objectifs pour le suivi du projet d'amélioration de la gestion du budget de l'Etat.
- Les bureaux des services communs et services informatiques dans les direction régionaux des domaines de l'Etat et des affaires foncières.

## **2) Objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui » :**

### **2.1. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme « Pilotage et appui »**

Le programme « Pilotage et appui » comporte trois objectifs stratégiques :

-  Améliorer la gouvernance de la mission
-  L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances,
-  Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme «Pilotage et appui».

## ✚ Objectif stratégique 9.1 : Améliorer la gouvernance de la mission

Cet objectif vise la création d'un environnement de travail et d'un organisme structuré et informatisé qui aide à l'exécution des stratégies du ministère pour l'amélioration de ses services avec la fourniture des moyens matériels et en proposant des solutions pour réduire les pratiques qui entraînent le gaspillage de ressources financières et humaines par le suivi des décisions et recommandations des principaux comités de pilotage et à l'élaboration du système d'information et de la politique de communication.

### ❖ Indicateur 9-1-1 : Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission

On a choisi cet indicateur pour garantir la transparence, faciliter l'accès à l'information et consolider les principes de gouvernance.

- **Prévisions de l'indicateur 9-1-1 : Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-1-1 Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission</b>	Pourcentage	-	-	10	10	10

L'indicateur « Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission » devrait atteindre 10 % pour l'année 2023 et garde les mêmes prévisions pour les années 2024 et 2025 puisqu'un nouveau site Web pour le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières a été créé à partir du début du mois de juillet 2021 afin d'assurer la sécurité du site Web du ministère contre le piratage. De plus, on ne s'est pas appuyé sur les analyses du Google Analytics pour l'ancien site web du ministère, pour cela on ne peut pas estimer la pourcentage de l'année 2022 qui est l'année de référence pour le calcul de l'indicateur.



## ✚ Objectif stratégique 9.2 : optimiser la gestion des ressources humaines tout en assurant l'adéquation des compétences aux besoins et garantir l'équité et l'égalité des chances

Cet objectif vise l'amélioration de la gestion des ressources humaines en les adaptant avec les demandes des programmes de la mission.

### ❖ Indicateur 9-2-1 : Taux de contrôle de la masse salariale

On a choisi cet indicateur pour vérifier l'exactitude des prévisions et sa conformité avec les besoins réels des dépenses de rémunérations publiques

#### ▪ Prévisions de l'indicateur 9-2-1 : Taux de contrôle de la masse salariale

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-2-1</b> <b>Taux de contrôle de la masse salariale</b>	Pourcentage	102	98	100	100	100

Afin de maintenir les équilibres financiers de l'État et en tenant compte de la vision générale de l'Etat qui opte pour la diminution de la masse salariale, cet indicateur travaille à l'amélioration de la gestion des heures supplémentaires, à la préparation des plans de départ à la retraite avant l'âge légal et au départ volontaire, et au développement des compétences et les capacités professionnelles du personnel administratif et technique et des ouvriers.

Le taux de contrôle de la masse salariales a connu une valeur de 102% au cours de l'année 2022 et 98 % au cours de l'année 2023, et cela est dû au mouvement des agents entre les ministères et à la différence des primes entre les différents secteurs, ainsi le programme essaye de minimiser l'écart entre les prévisions et les réalisations des crédits alloués aux

salaires afin que le taux de contrôle de la masse salariale atteigne 100 % en 2024 et garde ce taux pendant les années 2025 et 2026.

### ❖ **Indicateur 9-2-2 : Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires**

On a utilisé cet indicateur pour déterminer le taux de salariés bénéficiant de formations et le taux de ceux bénéficiant de formations dans leurs spécialités, et pour réduire les différences de genre, et d'une façon générale entre les différentes catégories de la société et surtout dans le domaine du budget sensible au genre.

- **Prévisions de l'indicateur 9-2-2 : Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-2-2</b> <b>Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires</b>	Pourcentage	52	26,68	54	55	56

Afin d'optimiser la gestion des ressources humaines et garantir l'égalité des chances entre les différentes catégories de la société, cet indicateur vise le développement des capacités du personnel avec l'organisation d'une diversité de formations sur des divers domaines qui répondent aux besoins de l'administration, et pour cela, le programme a pour mission de préparer le programme annuel de formation et de surveiller à son exécution pour atteindre l'objectif souhaité, qui s'élevait à environ 52 % en 2022.

Le programme pilotage et appui essayera à développer ce taux en exploitant les espaces existants (amphis et salles de réunion) et en se déplaçant aux régions internes pour former le maximum d'agents possible afin d'atteindre la valeur 56% en 2026.

**❖ Objectif stratégique 9.3 : Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui » :**

Cet objectif vise à assurer une gestion efficiente des ressources financières de la mission et le travail sur l'amélioration de l'efficience du programme « pilotage et appui ».

**❖ Indicateur 9-3-1 : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions**

On a utilisé cet indicateur pour garantir l'exactitude des prévisions du budget et pour éviter la demande de crédits complémentaires durant l'année budgétaire

- **Prévisions de l'indicateur 9-3-1 : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions**

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-3-1 Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions</b>	Pourcentage	111	102	102	100	100

Cet indicateur contribue au développement de la gestion des crédits financiers de la mission et de ses biens, et la bonne exécution du budget en termes de préparation et de réalisation, à travers l'amélioration de la gestion d'utilisation des crédits et des biens, et la gouvernance des dépenses de fonctionnement.

Cependant, en 2022, le taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions était de 111 % puisque les dépenses réalisés du Fonds des victimes des accidents de la circulation étaient trois fois plus élevées par rapport aux prévisions en raison de la spécificité de ces dépenses qui sont liées au nombre de dossiers reçus réellement, ce qui complique leur estimation. Pour cela, le programme pilotage et appui vise à contrôler davantage les dépenses de fonctionnement afin d'ajuster ce taux à 100 % au cours des prochaines années.

## ❖ Indicateur 9-3-2 : Part budgétaire du programme « Pilotage et appui » par rapport au budget de la mission

Cet indicateur a été adopté pour réduire le taux des crédits alloués au programme « Pilotage et appui » et à l'orienter, si nécessaire, vers les autres programmes opérationnels comme option stratégique qui contribue au développement de leurs ressources de manière à permettre la réalisation des projets confiés dans des conditions normales, en concrétisant la stratégie du secteur.

- Prévisions de l'indicateur 9-3-2 : Part budgétaire du programme « Pilotage et appui » par rapport au budget de la mission

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-3-2 Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission</b>	Pourcentage	33	33	32	31	30

Le part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission était de 33 % au cours de l'année 2022, et tente de garder la même valeur durant 2023 alors qu'il atteindra 32% en 2024 et 31% en 2025 et 30% en 2026 et ceci dans le cadre de maintenir la garantie de la soutenabilité du budget et sa bonne exécution et l'orientation vers la décentralisation, de même, cet indicateur vise à la réduction des crédits alloués pour le programme « Pilotage et appui » par la bonne répartition du personnel et les dépenses de gestion entre les programmes opérationnels, les sous-programmes et les activités

## ❖ Indicateur 9-3-3 : Coût de fonctionnement par agent

Cet indicateur a été adopté pour la soutenabilité de l'utilisation des crédits de gestion et le limiter aux besoins nécessaires au bon fonctionnement des services et à l'orienter, vers les autres programmes opérationnels pour atteindre les objectifs prévus.

■ Prévisions de l'indicateur 9-3-3 : coût de fonctionnement par agent

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
Indicateur 9-3-3 Coût de fonctionnement par agent	Dinar	4 006	4 696	3 911	4 000	4 500

Le taux de fonctionnement par agent était de 4 006 dinars en 2022, et tente d'atteindre la valeur de 4 696 dinars en 2023, la valeur de 3 911 dinars en 2024, la valeur de 4 000 dinars en 2025 et la valeur de 4 500 dinars en 2026. Ainsi, Le Programme « Pilotage et appui » tient à mettre la pression sur les dépenses obligatoires et à rationaliser les consommations, ainsi qu'à encourager l'utilisation commune des équipements administratifs. Malgré tous les efforts, la réduction des crédits de gestion et la masse salariale pourrait entraîner des dommages pour les conditions de travail appropriées.

**Remarque :** à partir de 2024, nous n'avons pas pris en compte les dépenses du fonds des victimes des accidents de la circulation dans le total des crédits de gestion dans le calcul de l'indicateur « coût de fonctionnement par agent » .

## 2.2. Présentation des activités du programme « Pilotage et appui » et leurs interactions avec les objectifs et indicateurs de performance

Le Programme « Pilotage et appui » s'articule autour de deux activités principales qui sont :

- ✚ **La première activité :** " le pilotage et le suivi des différentes activités de la mission qui vise à la mise en place des principes de la gouvernance.
- ✚ **La deuxième activité :** " la gestion des ressources humaines et des affaires financières et la prestation de services et de la logistique", qui comprend les différentes opérations administratives, financières et juridiques menées par les différentes structures impliquées dans le programme, chacune dans son domaine.

## Tableau N° 12

### Les activités et les leviers des activités du programme

#### « Pilotage et appui »

Unité : Mille dinars

Les objectifs	Les indicateurs	Prévisions 2024	Les activités	Prévisions des crédits des activités pour 2024	Leviers d'actions	
Améliorer la gouvernance de la mission	Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission	10 %	Pilotage et suivi des différentes activités de la mission	3 687		
L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances	Taux de contrôle de la masse salariale	100 %	Gestion des ressources humaines et financières et prestation des services et logistiques	26 457	Détermination du nombre du personnel et de leur évolution et leurs rémunérations	
	Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires	54 %			Préparation et exécution du programme annuel de formation du ministère	
Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui »	Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions	102 %				Préparation du budget de directions centrales et régionales du ministère et suivi de son exécution
	Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission	32 %				La gestion des ressources financières du personnel
	Coût de fonctionnement par agent	3 911 dinars				

### 3) Le Budget et le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Pilotage et appui » :

Le budget du programme « Pilotage et appui » selon la nature économique de la dépense

**Tableau N° 13**  
**Prévisions du budget du programme**  
**"Pilotage et appui"**  
**Répartition selon la nature économique de la dépense**  
**(Crédits de paiement)**

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalizations 2022	L F 2023 (1)	Prévisions 2024 (2)	La différence	
				Montant (2)-(1)	Taux %
Dépenses de rémunération	20 994	21 921	21 949	28	0,13
Dépenses de gestion	3 891	3 900	4 010	110	2,83
Dépenses d'interventions	824	833	835	2	0,24
Dépenses d'investissement	2 593	3 233	3 350	117	3,62
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>28 302</b>	<b>29 886</b>	<b>30 144</b>	<b>258</b>	<b>0,86</b>

Le budget du programme « Pilotage et appui » pour 2024 est estimé à 30,144 millions de dinars et il est réparti selon la nature de la dépense comme suit :

Les dépenses de rémunération sont estimées pour 2024 à 21,949 millions de dinars représentant 72,81% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui », enregistrant ainsi une augmentation de 28 milles de dinars par rapport aux dépenses de rémunération du programme pour l'année 2023 (21,921 millions de dinars) et cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 0,13 %.

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 4,010 millions de dinars représentant 13,30 % des dépenses totales du programme « Pilotage et appui », enregistrant ainsi une augmentation de 110 mille dinars par rapport aux dépenses de gestion du programme pour l'année 2023 (3,900 millions de dinars) et cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 2,83 %.

**Les dépenses d'intervention** sont estimées pour 2024 à 835 milles de dinars représentant 2,77% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui », enregistrant ainsi une augmentation de 2 mille dinars par rapport aux dépenses d'intervention du programme pour l'année 2023 (833 milles de dinars) et cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 0,24 %.

**Pour les dépenses d'investissement, elles** sont estimées pour 2024 à 3,350 millions de dinars représentant 11,11 % des dépenses totales du programme « Pilotage et appui », enregistrant ainsi une augmentation de 117 milles de dinars par rapport aux dépenses d'investissement du programme pour l'année 2023 (3,233 millions de dinars) et cette augmentation représente un pourcentage d'évolution de 3,62 %.

### **Le cadre des dépenses à moyen terme 2024-2026 du programme « Pilotage et appui » selon la nature de la dépense**

Le budget du programme « Pilotage et appui » pour 2024 est estimé à 30,144 Millions de dinars.

De même, le budget pour 2025 est estimé à 30,433 millions de dinars, soit un taux d'évolution de 0,96 % par rapport au budget de 2024.

De même, le budget pour 2026 est estimé à 31,081 millions de dinars, soit un taux d'évolution de 2,13 % par rapport au budget de 2025.



## Tableau N° 14

### Cadre des dépenses à moyen terme (2024 - 2026)

#### pour le programme Pilotage et appui

#### Répartition selon nature économique de la dépense (Crédits de paiement)

Unité : Milles Dinars

Désignations	Réalisations 2022	L F complémentaire 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Dépenses de rémunération	20 994	21 921	21 949	22 278	22 947
Dépenses de gestion	3 891	3 900	4 010	4 295	4 655
Dépenses d'interventions	824	833	835	883	951
Dépenses d'investissement	2 593	3 233	3 350	2 977	2 528
Dépenses d'op financières					
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>28 302</b>	<b>29 886</b>	<b>30 144</b>	<b>30 433</b>	<b>31 081</b>
<b>TOTAL Hors ressources propres des établissements</b>	<b>28 302</b>	<b>29 886</b>	<b>30 144</b>	<b>30 433</b>	<b>31 081</b>

Le budget du programme « Pilotage et appui » à moyen terme (2024-2026) est réparti selon la nature de la dépense comme suit :

**Les dépenses de rémunération** sont estimées pour 2024 à 21,941 Millions de Dinars représentant 72,81% des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 22,278 Millions dinars, soit 73,20 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 1,5 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 22,947 Millions dinars, soit 73,83 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 3 % par rapport à 2025.

**Les dépenses de gestion** sont estimées pour 2024 à 4,010 Millions de dinars représentant 13,30 % des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 4,295 Millions dinars, soit 14,11 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 7,11 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 4,655 Millions dinars, soit 14,98 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 8,38 % par rapport à 2025.

**Les dépenses d'intervention** : Les dépenses sont estimées pour 2024 à 835 Mille Dinars représentant 2,77 % des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 883 Mille dinars, soit 2,90 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 5,75 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 951 Mille dinars, soit 3,06 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux d'évolution de 7,70 % par rapport à 2025.

**Les dépenses d'investissement** sont estimées pour 2024 à 3,350 Millions de dinars représentant 11,11 % des dépenses totales du programme « Pilotage et appui ».

Les dépenses prévues pour 2025 sont estimées à 2,977 Millions dinars, soit 9,78 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux de régression de 11,13 % par rapport à 2024.

Les dépenses prévues pour 2026 sont estimées à 2,528 Millions dinars, soit 8,13 % du total des dépenses du programme « Pilotage et appui » représentant un taux de régression de 15,08 % par rapport à 2025.

L'évolution des crédits alloués pour ce programme dans les années prochaines est due à la poursuite des tendances nationales représentées par le développement et l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacités et de la qualité des services administratifs et le renforcement de la décentralisation administrative pour assurer le développement de la performance dans toutes les structures au niveau central, régional et national.

Afin d'atteindre les valeurs souhaitées, le programme « pilotage et appui » travaille sur :

- ❖ La réalisation des opérations périodiques de suivi, d'évaluation et de planification pour assurer la coordination entre les différents programmes et s'assurer de la bonne consommation des ressources,
- ❖ La consolidation de la digitalisation de l'administration afin de renforcer la transparence et la participation,
- ❖ Le développement des capacités professionnelles des agents en organisant des formations dans divers domaines et spécialités afin de permettre au personnel et cadres de suivre les évolutions et de travailler au développement de l'administration,
- ❖ L'amélioration de la gestion des ressources humaines et l'atteinte l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et les différentes catégories de la société,
- ❖ L'amélioration de la gestion des ressources financières en suivant l'exécution et le suivi du budget et en améliorant le taux de consommation des crédits alloués.

# **ANNEXES**

## **Fiches des indicateurs du Programme P1 « Gestions du Patrimoine de l'Etat »**

# Fiche de l'indicateur : Le taux de la mise à disposition des réserves foncières

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** il renseigne sur le taux des superficies mises à disposition des structures demanderesse par rapport aux superficies demandées et permet de quantifier les efforts fournis par le programme pour l'allocation optimale des biens de l'Etat.
  - \* Superficies mises à la disposition : superficies acquises (A) + superficies ayant obtenu un jugement d'immatriculation (B) + superficies dont la délimitation a été approuvée par décret (C)
  - \* Superficies demandées : superficies faisant l'objet de demandes d'acquisition (D) + superficies en cours d'immatriculation (E) + superficies délimitées par les commissions d'enquêtes et de délimitation (F)
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{superficies mises à la disposition}}{\text{superficies demandées}} = \frac{A + B + C}{D + E + F} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :**  
Statistiques et rapports de la Direction générale de la délimitation et de l'acquisition
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** à la fin de l'année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 64 % en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Mme Fayza Ezzedini

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 1-1-1</b> Le taux de la mise à disposition des réserves foncières	Pourcentage	48,81	62	63	63	64

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur a atteint le taux de 48.81% pour 2022 représentant une avancée considérable et est appelé à se stabiliser avec une légère tendance à la hausse pour atteindre 62% en 2023.

Cette stabilité avec un penchant ascendant à la hausse serait tributaire de la simplification des procédures telles l'annulation de la procédure d'enregistrement pour les contrats et le recours à la conciliation pour la détermination de la valeur des immeubles expropriés pour permettre reprise de la cadence habituelle des procédures relatives à la parution des décrets d'expropriation pour cause d'utilité publique et des décrets de promulgation des rapports définitifs des commissions d'enquêtes et de délimitation ce qui permettrait la réalisation de l'objectif du programme et ce avec la parution de nouveaux textes réglementaires et la simplification des procédures relatives à la conciliation avec le citoyen pour la fixation des valeurs des terrains.

Ainsi l'indicateur continuerait sur le long terme à avoir cette tendance à la hausse pour atteindre 63% en 2024 et 2025 pour atteindre 64% en 2026 avec la reprise de la cadence habituelle de la publication des décrets d'expropriation pour cause d'utilité publique et la validation des rapports définitifs des commissions de conciliation permettant la réalisation de l'objectif du programme.

### 3. Les limites relatives à l'indicateur :

- Lenteur des délais et complexité des procédures au niveau des expropriations et l'enregistrement des immeubles du domaine privé de l'Etat et leur délimitation.
- Implication « impérative » de plusieurs structures publiques externes au programme (Direction générale des services communs /Office National de la propriété foncière) et même à la mission (tribunal Immobilier /Office de topographie et de cadastre / imprimerie officielle) dans les démarches d'immatriculation et de régularisation,
- Différences notables et spécificités différentes entre les différentes opérations (expropriation /échange /régularisation /immatriculation ...) nécessitant chaque fois un traitement différent (délais.../parties impliquées) et affectant la valeur cible de l'indicateur.
- Certains dossiers demeurent en attente de finalisation de la part de la commission de la consignation et délimitation et ce malgré la finalisation de leur traitement « technique » causant une réduction de la performance de l'indicateur malgré l'achèvement du traitement technique

# Fiche de l'indicateur : Taux d'affectation des immeubles agricoles

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux agricoles de l'Etat, ainsi que la régularisation des parcelles agricoles de l'Etat et exploités licitement par ses occupants
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Superficies des terres domaniales agricoles affectées}}{\text{Superficies des terres domaniales agricoles pouvant être affectées}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage

- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :**

- Superficies des terres domaniales agricole louées : superficies louées suite à des contrats de location tel que explicitées dans les études technico économiques composant les dossiers juridiques des SMVDA et autres catégories d'exploitations de terres domaniales agricoles tel que précisé par le ministère chargé de l'agriculture,
- Superficies des terres domaniales agricoles objet d'échange, cession, attribution, concessions, autorisation de cession par décret,
- Superficies des terres domaniales agricoles épurées : superficies régularisées au sens du décret 1870/2015 avec un contrat de vente finalisé.

- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Au 31 mars de l'année suivante

- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 50 % en 2026

- 6. Responsable de l'indicateur :** Mr Ahmed Wadia ELBEHI, chef service



### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
Indicateur 1-1-2 Taux d'affectation des immeubles agricoles	Pourcentage	43,94	38	40	44	50

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La modalité de calcul de l'indicateur a été modifiée pour se limiter aux données provenant des structures relevant du niveau central du programme dans l'attente de la révision de l'approche pour intégrer les données relatives aux sous programmes régionaux.

De prime abord, il est à signaler que cet indicateur concerne les données relatives aux superficies épurées et les terres mises en location.

Concernant les superficies épurées, le taux d'affectation avoisinerait 31% en 2024 , 44% en 2025 et 51% en 2026 et ce en fonction essentiellement de l'avancée de la conclusion des contrats de cession concernant des superficies plus conséquentes avec l'actualisation du décret 167/2018 du 13/02/2018 et la mise à disposition de l'Unité de gestion par objectifs pour la réalisation et le suivi des dossiers relatifs à la régularisation des situations des exploitants des immeubles domaniaux agricoles légalement des moyens et humains.

Concernant les immeubles agricoles en location, le taux d'affectation est appelé à croître sur le long terme pour avoisiner 60% en 2026 alors qu'il se situait aux alentours de 27% en 2023 ceci est dû essentiellement à la publication éminente de la liste 18 des « lots techniciens » et la liste 38 des SMVDA grâce à plus de coordination avec les directions régionales pour la finalisation de ces dossiers pour permettre la conclusion des contrats.

Ainsi, l'indicateur de l'affectation des terres domaniales agricoles devrait atteindre 40% en 2024 et 50% en 2026 alors qu'il ne dépassait 43,94% en 2022 et ceci est dû essentiellement à la hausse prévue du rythme de la conclusion des contrats en vertu du décret 1870/2015 du 20/11/2015 relatif à la composition de la commission consultative nationale et des commissions consultatives régionales en charge de la régularisation des situations des occupants licites des terres domaniales agricoles d'une part et d'autre part

grâce à la révision du cadre réglementaire des immeubles agricoles en l'occurrence la loi 21/1995 du 13 février 1995 relative aux immeubles domaniaux agricoles et de l'allègement des délais d'affectation des terres domaniales agricoles et le rythme soutenu de la conclusion des contrats au vu du décret 1870.

### **3. Les limites relatives à l'indicateur :**

#### **Concernant les superficies épurées**

- Manque des ressources humaines allouées à l'unité de gestion par objectifs pour la régularisation des exploitations à titre licite des immeubles domaniaux agricoles au vu du décret de sa création (167/2018 du 13/02/2018) causant un retard pour le traitement des dossiers provenant des comités consultatifs régionaux et complexité des procédures et ainsi que les difficultés lors de la mise en application lors du traitement des dossiers parvenant des commissions consultatives régionales pour la comparution devant la commission nationale et au vu de la parution du décret 462/2020 du 26/08/2020
- La multitude d'intervenants (ministère chargé de l'agriculture )au niveau de l'affectation des terres domaniales agricoles (visites conjointes de terrain et finalisation du contrat de cession )engendrant des délais de prestation de services trop longs et variables.
- Faible cadence de la tenue des commissions consultatives régionales de la régularisation et faible taux d'encadrement au niveau des directions régionales causant un retard pour préparer les dossiers à la comparution devant la commission nationale
- Nécessité de réviser le décret 1870/2015 pour clarifier certains aspects lors de son application .

#### **Concernant les surfaces structurées**

- Problématiques relatives à l'immatriculation de certains titres fonciers au niveau des directions régionales de la Manouba et de Jendouba qui sont en cours d'actualisation et de transfert de propriété au domaine public privé sauf que l'administration opte pour la conciliation et la conclusion des contrats

- Complexité de certains dossiers nécessitant des délais de traitement relativement longs pour ajuster les données relatives à certains contrats parfaire certains modèles de contrats de location avec les services chargés de l'informatique .
- Non conclusion des procédures contractuelles avec les SMVDA pour non paiement des cautions ou désaccord avec l'OTD pour règlement des prestations au titre de la saison agricole

# Fiche de l'indicateur : Taux d'affectation des immeubles non agricoles

Code de l'indicateur : 1 / 1 / 3

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la gestion du patrimoine de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à renseigner sur l'affectation optimale des biens domaniaux non agricoles de l'Etat, par vente, location ou attribution par le calcul du taux des parcelles affectées par rapport aux parcelles ayant fait l'objet de demandes d'affectation.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

### 1. Mode de calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Nombre de parcelles domaniales non agricoles affectées par vente/location ou attribution}}{\text{Nombre de parcelles domaniales non agricoles demandées et pouvant être affectées}} * 100$$

### 2. Unité de l'indicateur :

pourcentage

### 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :

- Nombre de terres domaniales non agricoles louées /vendues / ou attribuées
- Nombre de parcelles domaniales non agricoles demandés et pouvant être affectés
- Nombre de parcelles domaniales ayant eu une autorisation de cession par décret
- Nombre de dossiers finalisés et présentés à la commission nationale de cession
- Nombre de dossiers parvenus de la SNIT et non traités l'année précédente
- Dossiers techniques traités par l'O.T.C
- Dossiers techniques des lots régularisés

### 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :

à la fin de l'année

### 5. Valeur cible de l'indicateur :

35 % en 2026

### 6. Responsable de l'indicateur :

Mme Olfâ Ben Brahim

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2023	Prévisions		
		2022		2024	2025	2026
<b>Indicateur 1-1-3</b> <b>Taux d'affectation des immeubles non agricoles</b>	Pourcentage	49,60	28	28,5	32	35

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

La modalité de calcul de l'indicateur a été modifiée pour se limiter aux données provenant des structures relevant du niveau central du programme dans l'attente de la révision de l'approche pour intégrer les données relatives aux sous programmes régionaux.

Cet indicateur est appelé à connaître une hausse sur le moyen terme (28,5% en 2024 à 35% en 2026) au vu de la soumission d'un nombre plus élevé de dossiers aux différentes commissions nationales en charge de la gestion du domaine privé de l'Etat. Ainsi, l'accent sera mis sur un rythme plus soutenu des décisions de cession d'une part et les opérations de levée topographique de la part de l'O.T.C d'autre part et ce pour la première tranche des agglomérations résidentielles en amélioration la coordination avec les autorités locales pour sensibiliser les résidents bayant droit quant à la régularisation de leur situation.

#### 3. Les limites relatives à l'indicateur :

- Hétérogénéité des missions allouées à la direction générale de la gestion des ventes et procédures très différenciées pour la gestion des biens non agricoles de l'ETAT (carrières, location , vente ...) nécessitant l'intervention de structures externes au programme et même au ministère,
- Vu que certains dossiers peuvent ne pas aboutir pour des considérations externes à l'administration (humaines et logistiques), certains dossiers traités, et ayant vu la mobilisation des ressources de l'administration ne seront pas comptabilisés lors de l'élaboration de l'indicateur,

- La nécessité de la révision des textes régissant la cession des immeubles non agricoles,
- Ecourter les délais octroyés aux directions régionales pour traiter les dossiers (enquêtes foncières/ avis techniques /expertises/rédaction des contrats),
- La nécessité de résoudre le problème structurel de la cotutelle des biens de l'étranger (SNIT & MDEAF : direction générale des biens de l'étranger)
- Délais extrêmement longs pour la comparution des dossiers relatifs aux agglomérations résidentielles construites sur le domaine privé de l'Etat sur la commission technique des lotissements pour approbation au sens du décret 505/2018 du 07/06/2018 vu le caractère social et économique de cette régularisation.
- Régulariser la situation des agglomérations résidentielles construites licitement en dehors des zones urbaines ou en indivision

**Fiche de l'indicateur du  
Programme P2  
« Protection du domaine  
de l'Etat »**

# Fiche de l'indicateur : Taux des interventions réalisées pour la protection du patrimoine de l'Etat

Code de l'indicateur : 2 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Optimiser la protection du patrimoine de l'Etat
- 2. Définition de l'indicateur :** L'indicateur s'intéresse aux taux des opérations réalisées pendant l'année dans le but de protéger les domaines de l'Etat et la préservation de ses droits.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

### 1. Mode de calcul de l'indicateur :

(Taux des jugements rendus au profit de l'Etat + Taux des expertises réalisées + Taux des missions de contrôle réalisées + Taux d'actualisation des registres des domaines de l'Etat situées au grand Tunis) / 4

### 2. Unité de l'indicateur :

pourcentage

**3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** bureaux d'ordres des directions générales, systèmes informatiques adoptés.

**4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de chaque année

**5. Valeur cible de l'indicateur :** 76,08 en 2026

**6. Responsable de l'indicateur :** HEDHLI Kais



### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 2-1-1 Taux des interventions pour la protection du patrimoine de l'Etat</b>	Pourcentage	61,42	66,91	69,01	72,67	76,08

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux des interventions réalisées pour la protection des biens de l'Etat en 2022 était de 61,42% et devrait atteindre 66,91 en 2023. Cet indicateur poursuivra sa tendance à l'augmentation au cours des trois prochaines années pour atteindre 69,01% à fin 2024 et 76,08% à la fin de l'année 2026 du fait de l'évolution attendue des sous- indicateur suivants :

- L'augmentation progressive attendue du sous-indicateur « **Le taux pour la mise à jour des dossiers fonciers situés en grand Tunis** », bénéficiant du lancement du projet d'inventaire et d'évaluation des immobilisations corporelles de l'Etat dans le cadre de la mise en place d'une comptabilité en partie double pour l'Etat, qui inclut parmi ses objectifs la mise à jour des dossiers fonciers de l'État en général.

L'année 2024 a été estimée à 45,07%, et on s'attend à ce qu'en 2026, le taux soit de 66,34%.

- La tendance l'augmentation ascendante du sous-indicateur « **taux d'observations finalement approuvées** », qui devrait atteindre 94% à fin 2024 et se rapproche de plus en plus de la valeur cible de l'indicateur de 95% à fin 2024. 2026, grâce à l'amélioration notable du niveau d'encadrement des observateurs et du suivi de leur travail.

Aussi le Corps du contrôle général des domaines de l'État et des affaires foncières; a adopté une politique active au niveau des stages de formation et de formation des observateurs, notamment dans le sens de la généralisation du traitement automatisé des données et informations en s'appuyant sur certains logiciels spécialisés pour assister les observateurs dans leur travail de supervision.

- Une légère évolution des estimations du sous-indicateur « **taux des expertises réalisées** » au cours des trois prochaines années, puisque cet indicateur devrait atteindre 85% en 2024 et atteindre 87% fin 2026, grâce à la prise des mesures nécessaires réduire la période de

l'expertise en publiant des notes visant à unifier les méthodologies de préparation des rapports des expertises et à travailler pour pourvoir les postes vacants au niveau des experts dans certaines administrations régionales, en plus d'organiser des cours de formation pour doter les experts de nouvelles compétences qui les rendront plus efficaces.

L'Administration Générale du Contentieux de l'Etat cherche à augmenter le sous-indicateur « **Le taux de jugements rendus en faveur de l'État** » de 52% fin 2024 à 56% fin 2026 à travers la numérisation de l'administration et l'élaboration d'un manuel de procédures dans le but de développer le travail en vue d'une exploitation optimale des ressources humaines.

### **3. Les limites relatives à l'indicateur :**

L'indicateur rassemble plusieurs sous indicateurs reflétant l'activité des différentes structures intervenantes dans le programme. Les limites se présentent dans le mode de son calcul se basant sur la moyenne des sous indicateurs qui ne donnent pas une idée claire et précise sur les tendances réelles de chaque sou indicateur puisque la moyenne des sous-indicateurs est adoptée, ce qui peut cacher un fort recul des résultats d'un sous-indicateur ou une augmentation d'un autre.

**Fiches des indicateurs  
du Programme P9  
« Pilotage et appui »**

# Fiche de l'indicateur : évolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission

Code de l'indicateur : 9 / 1 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** L'amélioration de la gouvernance de la mission.
- 2. Définition de l'indicateur :** il renseigne le taux d'évolution des consultants (utilisateurs) du site web officiel et les sites des réseaux sociaux officiels du ministère.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficacité
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Nbre des consultants pour l'année } N - \text{Nbre des consultants pour l'année } N - 1}{\text{Nbre des consultants pour l'année } N - 1} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Google analytics
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 60 000 consultants des sites publics du ministère en 2025 soit un taux d'évolution de 10 %
- 6. Responsable de l'indicateur :** le directeur général de la technologie des informations et la direction électronique.

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-1-1 Nombre des utilisateurs du site internet officiel et le site officiel du réseau social du ministère</b>	Nombre	26 000	28 600	50 000	55 000	60 000
<b>Évolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission</b>	Pourcentage	-	10	10	10	10

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

L'indicateur « Evolution annuelle de la consultation des sites publics de la mission » devrait atteindre 10 % pour l'année 2023 et garde les mêmes prévisions pour les années 2024 et 2025 puisqu'un nouveau site Web pour le ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières a été créé à partir du début du mois de juillet 2021 afin d'assurer la sécurité du site Web du ministère contre le piratage. De plus, on ne s'est pas appuyé sur les analyses du Google Analytics pour l'ancien site web du ministère, pour cela on ne peut pas estimer la pourcentage de l'année 2022 qui est l'année de référence pour le calcul de l'indicateur.

#### 3. Les limites relatives à l'indicateur :

L'une des principales lacunes de cet indicateur est qu'il est étroitement lié au processus de publicité visant à accroître le nombre de visiteurs du site Web du ministère qui ne fournit pas de services en ligne destinés directement aux citoyens et ne peut donc pas contrôler et influencer efficacement le nombre de visiteurs du site.

# Fiche de l'indicateur : Taux de contrôle de la masse salariale

Code de l'indicateur : 9 / 2 / 1

## I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances
- 2. Définition de l'indicateur :** il renseigne la possibilité de gestion de la masse salariale par la précision des prévisions des crédits alloués
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II. Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Dépenses de rémunérations inscrites dans la LF}}{\text{Dépenses de rémunérations exécutées réellement}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 100 % en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

### III. Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
Indicateur 9-2-1 Taux de contrôle de la masse salariale	Pourcentage	102	98	100	100	100

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Afin de maintenir les équilibres financiers de l'État et en tenant compte de la vision générale de l'Etat qui opte pour la diminution de la masse salariale, cet indicateur travaille à l'amélioration de la gestion des heures supplémentaires, à la préparation des plans de départ à la retraite avant l'âge légal et au départ volontaire, et au développement des compétences et les capacités professionnelles du personnel administratif et technique et des ouvriers.

Le taux de contrôle de la masse salariales a connu une valeur de 102% au cours de l'année 2022 et 98 % au cours de l'année 2023, et cela est dû au mouvement des agents entre les ministères et à la différence des primes entre les différents secteurs, ainsi le programme essaye de minimiser l'écart entre les prévisions et les réalisations des crédits alloués aux salaires afin que le taux de contrôle de la masse salariale atteigne 100 % en 2024 et garde ce taux pendant les années 2025 et 2026.

**3. Les limites relatives à l'indicateur :** La non-répartition des agents entre les programmes est l'une des lacunes les plus importantes liées à cet indicateur.

# Fiche de l'indicateur : Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires

Code de l'indicateur : 9 / 2 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** L'amélioration de la gestion des ressources humaines en adaptant les compétences aux besoins et en garantissant l'égalité des chances
- 2. Définition de l'indicateur :** Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur de qualité
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**  
$$\frac{\text{Le nombre total des employés formés dans les domaines prioritaires}}{\text{Le nombre total des employés concernés par la formation}} * 100$$
- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires administratives
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 56 % en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Hbib Faleh : Directeur



### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-2-2</b> <b>Taux des personnels formés dans les domaines prioritaires</b>	Pourcentage	52	26,68	54	55	56

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Afin d'optimiser la gestion des ressources humaines et garantir l'égalité des chances entre les différentes catégories de la société, cet indicateur vise le développement des capacités du personnel avec l'organisation d'une diversité de formations sur des divers domaines qui répondent aux besoins de l'administration, et pour cela, le programme a pour mission de préparer le programme annuel de formation et de surveiller à son exécution pour atteindre l'objectif souhaité, qui s'élevait à environ 52 % en 2022.

Le programme pilotage et appui essaiera à développer ce taux en exploitant les espaces existants (amphis et salles de réunion) et en se déplaçant aux régions internes pour former le maximum d'agents possible afin d'atteindre la valeur 56% en 2026.

#### 3. Les limites relatives à l'indicateur : La diminution des crédits alloués au programme de formation

# Fiche de l'indicateur : Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions

Code de l'indicateur : 9 / 3 / 1

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne la différence entre prévisions et réalisations du budget au cours de l'année budgétaire.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Les crédits consommés}}{\text{Les crédits alloués}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 100 % en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-3-1 Taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions</b>	Pourcentage	111	102	102	100	100

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Cet indicateur contribue au développement de la gestion des crédits financiers de la mission et de ses biens, et la bonne exécution du budget en termes de préparation et de réalisation, à travers l'amélioration de la gestion d'utilisation des crédits et des biens, et la gouvernance des dépenses de fonctionnement.

Cependant, en 2022, le taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions était de 111 % puisque les dépenses réalisés du Fonds des victimes des accidents de la circulation étaient trois fois plus élevées par rapport aux prévisions en raison de la spécificité de ces dépenses qui sont liées au nombre de dossiers reçus réellement, ce qui complique leur estimation. Pour cela, le programme pilotage et appui vise à contrôler davantage les dépenses de fonctionnement afin d'ajuster ce taux à 100 % au cours des prochaines années.

#### 3. Les limites relatives à l'indicateur : le manque de crédits inscrits dans la loi de finances.

# Fiche de l'indicateur : Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission

Code de l'indicateur : 9 / 3 / 2

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne le part du budget du programme « Pilotage et appui » dans le budget de la mission.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{Le budget du programme "Pilotage et appui"}}{\text{Le budget de la mission}} * 100$$

- 2. Unité de l'indicateur :** pourcentage
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des ressources financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** Début de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 30 % en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
<b>Indicateur 9-3-2 Part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission</b>	Pourcentage	33	33	32	31	30

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le part budgétaire du programme P9 par rapport au budget de la mission était de 33 % au cours de l'année 2022, et tente de garder la même valeur durant 2023 alors qu'il atteindra 32% en 2024 et 31% en 2025 et 30% en 2026 et ceci dans le cadre de maintenir la garantie de la soutenabilité du budget et sa bonne exécution et l'orientation vers la décentralisation, de même, cet indicateur vise à la réduction des crédits alloués pour le programme « Pilotage et appui » par la bonne répartition du personnel et les dépenses de gestion entre les programmes opérationnels, les sous-programmes et les activités.

# Fiche de l'indicateur : Coût de fonctionnement par agent

Code de l'indicateur : 9- 3- 3

## I- Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1. Objectif auquel l'indicateur est rattaché :** Assurer la soutenabilité du budget et la bonne gestion des ressources financières de la mission tout en améliorant l'efficacité et l'efficience du programme « Pilotage et appui ».
- 2. Définition de l'indicateur :** cet indicateur renseigne le coût de fonctionnement de chaque agent de la mission
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience
- 4. Caractéristique de l'indicateur :** indicateur de résultat
- 5. Indicateur et intégration de l'approche BSG :** pas d'intégration de l'approche BSG.

## II- Caractéristiques techniques de l'indicateur

- 1. Mode de calcul de l'indicateur :**

$$\frac{\text{La somme des crédits de gestions}}{\text{Le nombre des agents de la mission}}$$

- 2. Unité de l'indicateur :** dinar
- 3. Source des données pour le calcul de l'indicateur :** Direction des affaires financières
- 4. Date de la disponibilité de l'indicateur :** début de l'année budgétaire
- 5. Valeur cible de l'indicateur :** 4 500 dinars en 2026
- 6. Responsable de l'indicateur :** Sami Ben Abid : Directeur

### III- Lecture des résultats de l'indicateur

#### 1. Série des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
				2024	2025	2026
Indicateur 9-3-3 Coût de fonctionnement par agent	Dinar	4 006	4 696	3 911	4 000	4 500

#### 2. Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le taux de fonctionnement par agent était de 4 006 dinars en 2022, et tente d'atteindre la valeur de 4 696 dinars en 2023, la valeur de 3 911 dinars en 2024, la valeur de 4 000 dinars en 2025 et la valeur de 4 500 dinars en 2026. Ainsi, Le Programme « Pilotage et appui » tient à mettre la pression sur les dépenses obligatoires et à rationaliser les consommations, ainsi qu'à encourager l'utilisation commune des équipements administratifs. Malgré tous les efforts, la réduction des crédits de gestion et la masse salariale pourrait entraîner des dommages pour les conditions de travail appropriées.

**Remarque :** à partir de 2024, nous n'avons pas pris en compte les dépenses du fonds des victimes des accidents de la circulation dans le total des crédits de gestion dans le calcul de l'indicateur « coût de fonctionnement par agent » .

**3. Les limites relatives à l'indicateur :** Ne tient pas en considération la rentabilité des employés.

## **Fiche Opérateur Public**

**« Office nationale de la propriété Foncière »**

**Intervenant au Programme :**

**« Protection du patrimoine de  
l'Etat »**



## I- Définition

- 1. Activité principale :** Tenir les registres fonciers.
- 2. Référence juridique de création:** Décret n° 758 de 2019 du 19 août 2019
- 3. La date de signature du dernier contrat programme ou d'objectifs entre la mission et l'opérateur public :** Contrat programme de l'Office National de la Propriété Foncière pour la période 2020-2023

## II- La stratégie et les objectifs

### 1. Stratégie :

L'Office national de la propriété Foncière joue un rôle majeur dans la contribution à la politique de développement du pays à travers l'exercice de sa fonction publicitaire, car cette fonction a un impact direct sur la stabilité des transactions immobilières et sur la protection de l'équilibre immobilier du pays, ce qui représente l'un des piliers fondamentaux.

### 2. Objectifs Stratégiques :

Une contribution indirecte est représentée par le soutien aux structures étatiques impliquées dans le domaine de la protection des biens de l'État, comme l'immatriculation des droits et obligations liés aux biens immobiliers de l'État et la préservation de leurs documents.

### 3. La contribution de l'Opérateur Public :

Les interventions les plus importantes de l'Office National de la Propriété Foncière sont les suivantes :

- Développer la fonction de délimitation des transactions immobilières en réduisant les délais des prestations et en garantissant leur exactitude et leur sécurité.

- Développer les méthodes de conservation et de gestion des dossiers d'inscription en modernisant les espaces de stockage et les méthodes de gestion des documents du dossier d'inscription.
- Développer et former les ressources humaines responsables de la tenue du registre immobilier.
- Concentrer la gestion électronique en diffusant et en exploitant le système d'information complet pour traiter les données du registre immobilier, numériser les documents et constituer une base de données d'index alphabétique.

### III- Le budget à moyen terme

#### 1. Prévisions budgétaire à moyen terme (2024 - 2026) :

Intitulé	Réalizations 2022	2023	Prévisions		
			2024	2025	2026
<b>Budget de gestion</b>	84 685	110 272	113 400	118 830	124 500
<b>Budget d'investissement ou/d'équipement :</b> (Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social et le renforcement d'investissement dans des projets et programmes de développement, Ainsi que pour rembourser les prêts et l'équilibre financier et le développement et restructuration d'entreprise)	450	7 985	2 600	600	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>85 135</b>	<b>118 257</b>	<b>116 000</b>	<b>119 430</b>	<b>125 500</b>

**Fiche de l'approche genre au  
niveau de la mission des  
domaines de l'Etat et des affaires  
foncières**

## Fiche: intégration de l'approche genre au niveau de la mission

### I- Cadre générale

L'accès à la propriété individuelle et à la disposition des biens immobiliers est considéré comme l'un des facteurs les plus importants qui renforcent l'indépendance des femmes et les qualifient pour l'indépendance en tant qu'acteur économique capable de créer de la richesse, en particulier dans les zones rurales, qui permet d'atteindre les objectifs de développement durable tels que la sortie de la pauvreté et la malnutrition et permet aux femmes d'exister en tant qu'acteurs économiques et sociaux indépendants à part entière

Les statistiques publiées par les ministères de la Femme, de la Famille, des Personnes âgées et de l'Emploi et de la Formation professionnelle indiquent qu'environ un demi-million de femmes travaillent dans le secteur agricole, ce qui équivaut à 65 % de la population active de ce secteur, et que 75 % des étudiants des instituts supérieurs d'agriculture sont des femmes ; en revanche, les femmes ne représentent que 6% des propriétaires de projets agricoles.

Quant aux immeubles domaniaux agricoles, les statistiques montrent les lots domaniaux agricoles qui se sont justifiées lors

#### Année 2018 :

Type de lots	Nombre de lots	Lots affectés pour les femmes	Pourcentage
Lots des Techniciens	36	20	55.5
Lots au profit des jeunes agriculteurs, les coopératives et les ouvriers	34	15	44.4
Lots au profit des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et autres	–	–	–

**Année 2019 :**

Type de lots	Nombre de lots	Lots affectés pour les femmes	Pourcentage
Lots des Techniciens	Aucune liste n'a été annoncée		
Lots au profit des jeunes agriculteurs, les coopératives et les ouvriers	39	13	33.33
Lots au profit des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et autres	-	-	-

**Année 2020 :**

Type de lots	Nombre de lots	Lots affectés pour les femmes	Pourcentage
Lots des Techniciens	Aucune liste n'a été annoncée		
Lots au profit des jeunes agriculteurs, les coopératives et les ouvriers	75	18	24
Lots au profit des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et autres	152	57	37,5

**Année 2021 :**

Type de lots	Nombre de lots	Lots affectés pour les femmes	Pourcentage
Lots des Techniciens	Aucune liste n'a été annoncée		
Lots au profit des jeunes agriculteurs, les coopératives et les ouvriers	28	10	35.71
Lots au profit des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et autres	38	22	57,89

Année 2022 :

Type de lots	Nombre de lots	Lots affectés pour les femmes	Pourcentage
Lots des Techniciens	Aucune liste n'a été annoncée		
Lots au profit des jeunes agriculteurs, les coopératives et les ouvriers	27	8	29,62
Lots au profit des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur et autres	Aucune liste n'a été annoncée		

Cet écart creuserait davantage les disparités entre les femmes et les hommes et affaiblirait encore davantage le rôle des femmes dans le cycle économique proportionnellement à l'ampleur du rôle qu'elles jouent.

Les raisons de cette disparité sont principalement dues à :

- L'absence d'encadrement et de monitoring spécifique destinés aux femmes, pour les inciter à investir dans le secteur agricole, comme les immeubles domaniaux agricoles .
- L'absence des mécanismes de formation qui contribuent à pousser les femmes vers l'installation pour leur propre compte dans le domaine agricole.
- Faiblesse des mécanismes de financement pour les femmes dans ce secteur.
- L'absence d'un texte réglementaire encadrant le processus de discrimination positive pour cette catégorie à travers la location des immeubles domaniaux agricoles au profit des femmes travaillant dans le secteur agricole

## Le Plan national d'institutionnalisation et intégration de L'approche genre

**Effet n°3 : Politiques garantissant l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à des salaires équitables**

1/ Objectifs opérationnels sensibles au genre

Programme n°1 : Gestion des biens de l'Etat

<b>❖ Objectif stratégique N1: Optimiser la gestion des biens de l'Etat</b>		
<b>Objectifs opérationnels sensibles au genre</b>	Causes directes (celles qui entravent directement la réalisation de l'objectif cible)	Causes subsidiaires /implicites
<b>Objectif opérationnel 1: Soutenir l'autonomisation des femmes aux immeubles domaniaux agricoles</b>	- Procédures et mesures juridiques non motivées permettant aux femmes d'obtenir des formes d'exploitation des immeubles domaniaux agricoles	- L'incapacité à simplifier les procédures de recrutement et à les adapter à la situation des femmes impliquées dans l'immobilier agricole.  - L'absence de mécanismes spéciaux d'investissement des propriétés agricoles au profit des femmes
	-L'absence de mécanismes de financement stimulants permettant aux femmes d'exploiter les immeubles domaniaux agricoles.	-L'absence d'une ligne de financement spéciale pour soutenir le financement des femmes impliquées dans l'immobilier agricole  -L'absence d'un guide d'orientation des mécanismes de financement en faveur des femmes dans le secteur Agricole
	-Faiblesse de l'initiative privée des femmes dans le secteur agricole	-L'absence d'encadrement a l'égard de la femme.  -Faible formation des femmes dans le domaine de l'initiative.  - Manque d'attribution des plafonds spéciaux aux femmes lorsqu'elles investissent dans les immeubles domaniaux agricoles

## Plan d'action Effet n°3

- Objectifs et indicateurs opérationnels

Programme	Objectifs stratégiques	Indicateurs opérationnels	Indicateurs opérationnels				
			Nature de l'Indicateur	Mode de calcul	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Gestion du Patrimoine de l'Etat	Optimiser la gestion des biens de l'Etat	Taux d'exploitation des immeubles domaniaux agricole au profit des femmes.	Efficienc	Superficies des immeubles domaniaux agricoles affectés au profit des femmes / superficies des immeubles domaniaux agricoles affectés *100	30	35	40

- Activités et indicateurs sensibles au genre

Programme	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Les activités	Indicateurs opérationnels						Budget			Sources de financement	
				L'Indicateur	Nature de l'Indicateur	Mode de calcul	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026		
Gestion du Patrimoine de l'Etat	Optimiser la gestion des biens de l'Etat	Soutenir l'autonomisation des femmes aux immeubles domaniaux agricoles	Des statistiques précises en partenariat avec des structures interdépendantes telles que le ministère de l'Agriculture, de la Femme et de la Famille Ou confier cette tâche à un bureau d'études spécialisé	Nombre de statistiques		Total des statistiques	24 *							



## **Analyse**

Afin de réduire les disparités entre les femmes et les hommes en matière d'investissement dans le secteur Agricole, notamment en ce qui concerne l'exploitation des immeubles domaniaux agricoles selon diverses formules juridiques, le travail pour renforcer davantage l'autonomisation des femmes avec des biens immobiliers domaniaux agricoles aura un impact notable, en particulier sur femmes rurales, à lancer davantage de projets dans le secteur agricole, ce qui renforcera leurs représentation au sein des structures professionnelles agricoles augmentant leurs chances de réduire les disparités avec les hommes.